

# Région Guadeloupe

## *Evaluation ex-ante des instruments financiers 2014-2020 (FEDER/FSE) à Saint-Martin*

Rapport final - Juin 2016

*Version projet - confidentiel - non diffusable*



## Résumé pour décideurs

Dans le cadre de son évaluation ex-ante aux instruments financiers, la Région Guadeloupe et les services de l'Etat à Saint-Martin ont lancé en 2014 une réflexion sur les instruments financiers qui pourraient être créés ou renforcés sur le territoire de la Guadeloupe et de Saint-Martin, afin de soutenir le financement des entreprises et des projets stratégiques.

EY accompagne la Région dans cet exercice, qui revêt trois dimensions principales :

- ▶ Comprendre le positionnement et le bilan des intermédiaires financiers actifs sur ces territoires, et évaluer l'efficacité et la pertinence du dispositif soutenu par des fonds européens structurels et d'investissement (FESI) sur la période 2007-2013 ;
- ▶ Identifier les besoins de financement des entreprises et porteurs de projets de Guadeloupe et de Saint-Martin ainsi que les éventuelles défaillances et carences de financement auxquelles ils pourraient être confrontés ;
- ▶ Réfléchir sur les voies d'amélioration des dispositifs de financement existants et les champs d'intervention possibles des personnes publiques, dans le cadre de la programmation 2014-2020 des Fonds européens structurels et d'investissement, afin de pallier aux défaillances et carences précédemment identifiées.

Le présent rapport consolide les éléments propres à Saint-Martin.

## Eléments-clés du contexte régional de Saint-Martin et caractéristiques du tissu économique local, impactant les besoins de financement

### **La situation géographique de Saint-Martin soumet l'île à des contraintes spécifiques, aux effets sensibles sur le développement économique du territoire**

Le contexte territorial de l'île est un élément clé en vue de la compréhension du contexte socio-économique :

- ▶ D'une part, le positionnement géographique de Saint-Martin constitue un défi pour le développement économique du territoire : l'éloignement, l'étroitesse des marchés, l'insularité sont ainsi reconnues - notamment par la réglementation européenne sur les aides d'Etat, qui confère à la partie française de l'île le statut de « région ultra-périphérique » - comme de nature à limiter la compétitivité des économies concernées ;
- ▶ D'autre part, le contexte administratif atypique de l'île induit une concurrence avec Sint-Marteen, sa partie néerlandaise, qui emporte des répercussions sociales et économiques.

Dans ce contexte, des difficultés démographiques, sociales et budgétaires sont observables à Saint-Martin :

- ▶ Un vieillissement de la population lié à une baisse de la natalité ;
- ▶ Une population généralement peu qualifiée et fortement touchée par le chômage, notamment les jeunes : 34% des plus de 15 ans ne sont pas scolarisés et n'ont pas de diplôme ;
- ▶ Une situation financière dégradée de la Collectivité de Saint-Martin (COM), qui s'inscrit dans la durée après le changement de statut de 2007, notamment au regard de la forte augmentation de sa dette.

Enfin, il convient de noter que la partie française de l'île est pénalisée par :

- ▶ Le positionnement des moyens d'accès internationaux à l'île : ces derniers sont situés dans la partie néerlandaise, rendant plus difficile l'ouverture au commerce et au tourisme international de la partie française ;
- ▶ La parité euro/dollar qui peut être pénalisante pour la partie française.

## **Un tissu économique largement porté par des TPE, présentant des fondamentaux économiques fragiles ainsi qu'une sous-capitalisation chronique, de nature à limiter leur accès au financement**

### **Un tissu économique largement dominé par les TPE**

Deux caractéristiques principales se dégagent de l'analyse de tissu économique de Saint-Martin :

- ▶ **Sa composition** : le tissu économique de Saint-Martin est aujourd'hui composé à 90% de TPE (entre 80 et 90% des entreprises locales selon la COM<sup>1</sup>). Par ailleurs, en 2007, seules 28 entreprises de plus de 20 salariés étaient dénombrées sur le territoire de Saint-Martin. Ainsi, la majorité des actifs de Saint-Martin sont micro-entrepreneurs ou exercent dans une TPE ;
- ▶ **La prédominance des activités commerciales** : la répartition des entreprises par secteur d'activité fait apparaître une large prédominance du commerce, qui concentre 66,8% des entreprises en 2014.

### **Le tourisme et le BTP, deux secteurs clés de l'économie de Saint-Martin**

Trois secteurs se distinguent à Saint-Martin, le tourisme et le BTP restant les plus dynamiques d'un point de vue économique :

- ▶ Le tourisme constitue l'un des piliers économiques de Saint-Martin. Il est source de recettes importantes et emploie une part significative de la population. Il est néanmoins difficile de mesurer précisément son poids économique, ce dernier ayant une influence sur de nombreuses activités connexes. Les entretiens menés révèlent cependant l'existence d'un enjeu fondamental consistant en la mise en place d'infrastructures hôtelières ou portuaires adaptées aux besoins et aux exigences des touristes ;
- ▶ Le BTP est le second secteur d'activité après le tourisme. Ce dernier est essentiellement constitué de TPE, largement dépendantes de la demande publique ;
- ▶ L'Économie Sociale et Solidaire (ESS) a un poids faible dans l'économie de Saint-Martin (1% du PIB), manque de structuration et de financement ; en outre, sur 200 associations actives à Saint-Martin, seules 30 ont des salariés. Néanmoins, ce secteur présente un potentiel important en termes d'emplois et de développement économique.

### **Un tissu d'entreprises fragiles, peu structurées sur le plan financier, et pour lesquelles l'accès au financement est souvent difficile**

Suite aux entretiens menés, il apparaît que les difficultés d'accès aux financements, récurrentes pour une large proportion des TPE saint-martinoises, sont liées aux problématiques suivantes :

- ▶ Une carence en fonds propres ne permettant pas la levée de financements bancaires ;
- ▶ Une frilosité des organismes bancaires à accorder des crédits aux entreprises, se traduisant notamment par des demandes de garanties importantes, que nombre de structures ne sont pas en mesure d'apporter ;
- ▶ Une connaissance limitée par les porteurs de projets et des solutions de financement disponibles alternatives disponibles sur le territoire.

---

<sup>1</sup> Source : Contrat de ville 2015 - 2020 de la Collectivité d'Outre-Mer Saint-Martin

## Etat des lieux de l'offre de financement à Saint-Martin

### Une montée en charge de l'action d'Initiative Saint-Martin Active soutenue sur la période 2007-2013 par des fonds ESI

Initiative Saint-Martin Active apparaît comme l'acteur le plus actif de Saint-Martin, en matière de soutien aux entreprises et structures de l'ESS. Ses interventions sont notamment déclinées autour :

- ▶ De différents outils (prêts d'honneur, garanties, subventions, etc.), largement mobilisés sur les dernières années ;
- ▶ D'un effort marqué dans l'accompagnement et le conseil des porteurs de projets.

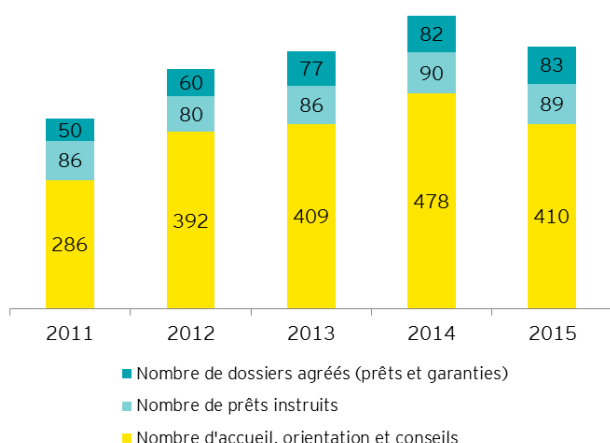
Pour mener à bien ces actions, Initiative Saint-Martin Active a été financée comme suit :

- ▶ Fonctionnement : fonds FSE et cofinancement à hauteur de 100 k€ apporté par la COM de Saint-Martin ;
- ▶ Fonds de prêts et fonds de garanties : FEDER (442 k€ reçus entre octobre 2013 et décembre 2015 selon le rapport d'exécution final du PO FEDER-FSE arrêté au 31/12/2014), FSE et CDC.

Ces financements ont permis à la structure une montée en charge de son activité visible à la fois sur ses activités d'accompagnement mais aussi de financement :

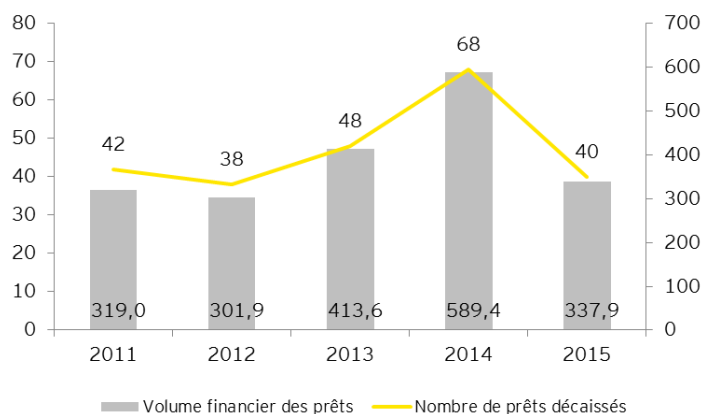
Evolution de l'activité d'accueil / montage de dossiers par Initiative Saint-Martin Active

Source : Tableau de bord Initiative Saint-Martin Active



Nombre et volume des prêts d'honneur (en k€) et NACRE distribués par Initiative Saint-Martin Active

Source : tableau de bord Initiative Saint-Martin Active



### Un positionnement pertinent et un effet levier significatif des interventions d'Initiative Saint-Martin Active, gage d'une utilisation à bon escient des Fonds ESI mobilisés

A travers les outils déployés, Initiative Saint-Martin Active démontre un positionnement pertinent par rapport aux besoins de financement identifiés sur le territoire :

- ▶ Les prêts d'honneur peuvent être associés à des quasi-fonds propres, en ce qu'ils sont contractés par le créateur d'entreprise en tant qu'apport au capital social de son entreprise ; ces outils apparaissent particulièrement pertinents dans un contexte où le manque de fonds propres est le principal frein à la levée de financements, au développement et à la pérennité des entreprises ;
- ▶ Bénéficiaire de l'agrément France Active depuis 2014, Initiative Saint-Martin Active déploie une offre de financement dédiée aux structures de l'ESS (associations et coopératives, intervenant notamment dans les secteurs de l'insertion par l'activité économique et des services à la personne) ;
- ▶ Initiative Saint-Martin Active est en outre opérateur NACRE (prêts d'honneur) et des dispositifs de subventions CAP Jeunes et PIJ.

Concernant son activité de prêts d'honneur aux entreprises, celle-ci se distingue par un taux de couplage bancaire significatif (68% en 2015 versus 33% démontré par Initiative Guadeloupe) et un effet levier qui se situe entre 2 et 3,5. Ainsi, en 2014, 65 dossiers bénéficiaient d'un prêts d'honneur, permettant la création ou la sauvegarde de 100 emplois sur l'île.

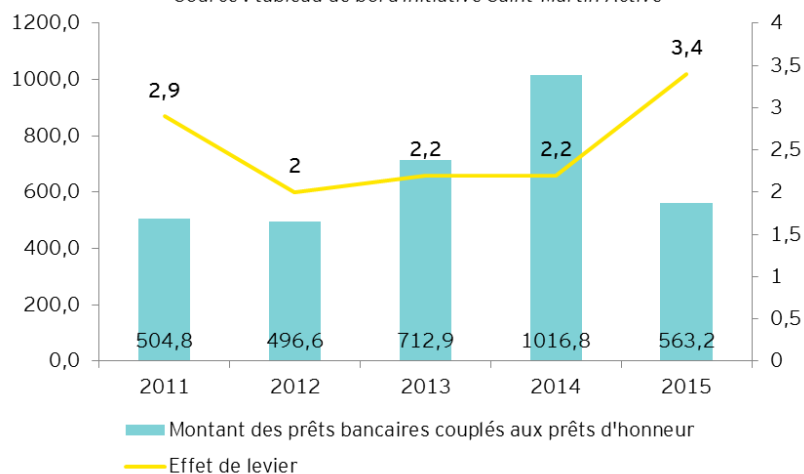
Par ailleurs, le taux de pérennité à 3 ans des entreprises accompagnées, affiché à 64% en 2011 était de 87% en 2013.

En outre, l'association semble placer depuis 2011 des efforts particuliers dans la pérennisation du fonds de prêts : les montants de perte (taux d'usure du fonds) ont connu une réduction exceptionnelle entre 2011 et 2015, semblant démontrer :

- ▶ La sélection de dossiers majoritairement viables et la pertinence des actions de suivi et d'accompagnement mises en œuvre ;
- ▶ L'engagement de l'association dans des procédures de recouvrement des fonds publics engagés.

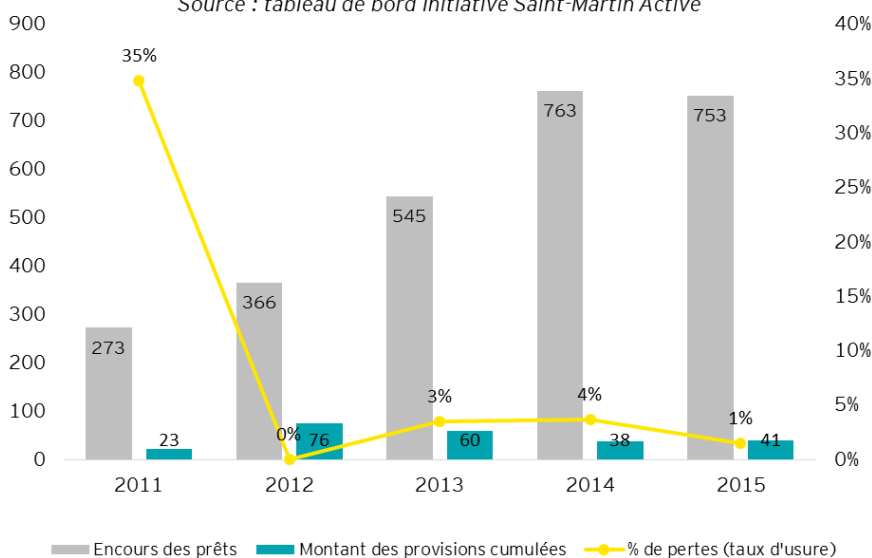
Montant des prêts bancaires couplés aux prêts d'honneur et effet de levier

Source : tableau de bord Initiative Saint-Martin Active



Encours des prêts (en k€), montant des provisions cumulées et taux d'usure

Source : tableau de bord Initiative Saint-Martin Active



Concernant son activité de soutien aux structures de l'économie sociale et solidaire, celle-ci a été lancée en 2014 et a permis en 2015 de décaisser deux prêts d'honneurs dont le montant moyen s'établissait à 15 k€, permettant de créer ou sauvegarder 43 emplois.

### **Une fragilité financière actuelle d'Initiative Saint-Martin Active induite par une longue période de transition entre la programmation des fonds ESI 2007-2013 et 2014-2020**

Aujourd'hui, Initiative Saint-Martin Active est dans une situation difficile, qui l'oblige à ralentir ses décaissements au profit des entreprises et explique le ralentissement observé sur 2015 : en effet, le fonds de prêts d'honneur est épuisé et les dotations par les fonds ESI 2014-2020 sont bloquées, en attente de la réalisation et validation la présente évaluation ex-ante.

Ainsi, on constate sur les deux dernières années ;

- ▶ Une baisse de 14% du nombre de dossiers accompagnés ;
- ▶ Une baisse de 41% du nombre de prêts décaissés ;
- ▶ Une baisse de 22% du nombre de subventions PIJ décaissées ;
- ▶ En 2015, 83 dossiers de demande de prêts / de garanties ont été agréés (volet financement des entreprises) et seuls 40 prêts ont pu être décaissés.

Au regard du rôle central joué par Initiative Saint-Martin Active sur le territoire, tant en matière d'accompagnement que de financement des entreprises, il semble urgent de renforcer sa situation financière de manière à lui permettre une poursuite et une montée en charge de son activité.

### **L'étroitesse de l'île limite les possibilités de développement de nouveaux instruments financiers**

Au regard du contexte de Saint-Martin, la demande de solutions d'ingénierie financière demeure relativement limitée, permettant difficilement l'implantation de nouvelles structures en l'absence de masse critique de projets permettant de couvrir les frais de gestion induits.

- ▶ A titre d'exemple, l'ADIE a déjà engagé des réflexions sur son éventuelle implantation à Saint-Martin, dans un contexte où son offre permettrait de répondre à un réel besoin (porteurs de projets connaissant des difficultés économiques et sociales qui ne sont pas la même cible que celle d'Initiative Saint-Martin Active) ; néanmoins, son activité passant par une proximité forte des porteurs sur le territoire, cette réflexion n'a pas abouti en raison d'une taille critique insuffisante.
- ▶ Certaines structures de financement, ayant une dimension interrégionale et basés en Guadeloupe, interviennent également à Saint-Martin : Bpifrance a ainsi déployé son offre nationale de financement sur le territoire, faisant suite au Fonds DOM ; son activité y apparaît néanmoins limitée, d'après les retours d'entretiens.

En outre, entre 2010 et 2013, les rapports d'exécution FEDER font état de 2,8 M€ de garanties accordées par le Fonds DOM à Saint-Martin, permettant d'accompagner 4,6 M€ de crédits bancaires contractés par 29 entreprises (35 opérations).

## **Identification des obstacles à l'accès au financement et défaillances de marché**

### **Des besoins transversaux, au regard des difficultés d'accès au financement et défaillances de marché**

Les besoins transversaux à Saint-Martin sont de plusieurs types et touchent à deux thématiques principales, qui doivent être analysées de manière complémentaire : l'accompagnement des entreprises - sur toutes les phases de cycle de vie - et le financement de ces dernières.

#### **La problématique-clé de l'accompagnement des porteurs de projets**

Un constat partagé par l'ensemble des intermédiaires financiers et représentants d'entreprises/de secteurs/de filières rencontrés a trait au manque de robustesse de nombreuses TPE/PME du territoire : absence de structuration

financière, mais également manque de compétences et de professionnalisation qui impacte la gestion du projet/de l'entreprise et sa viabilité.

Si cette carence concernant l'exécution des projets, la gestion des entreprises et leur pilotage est identifiable sur toutes les phases de cycle de vie des entreprises et particulièrement impactante sur les segments du développement et du retournement, elle est également importante et visible sur la phase de création, déterminante de la solidité des fondations des sociétés.

**Or, si Initiative Saint-Martin Active apparaît un acteur central du dispositif territorial d'accompagnement et d'ingénierie financière, cette structure n'est pas en capacité - au regard de son dimensionnement - de répondre à l'ensemble des besoins en la matière.**

**Des besoins récurrents non-couverts**

Au regard des difficultés de gestion des entreprises dans un contexte insulaire et de leur fragilité intrinsèque, un besoin spécifique relève du **financement du BFR** (BFR de croissance, mais aussi BFR permanent, intrinsèque au cycle d'exploitation, au regard des contraintes pesant sur la gestion des stocks notamment). A cet égard, les instruments de renforcement des capitaux permanents (fonds propres et quasi-fonds propres) doivent faire l'objet d'une attention toute particulière.

Une difficulté des porteurs de projets et entreprises est identifiée en vue de lever des financements pour leurs **investissements immatériels** (par exemple : investissements en process (meilleure capacité de production), investissements liés à un projet d'innovation (saut technique/technologique ou organisationnel), investissements liés à l'accès à de nouveaux marchés en particulier à l'export, etc.).

L'enjeu du **préfinancement des subventions** a été mis en avant par l'ensemble des interlocuteurs rencontrés : les délais de versement de ces subventions d'investissement apparaissent en effet à même de mettre en péril un projet lorsque le porteur ne dispose pas des fonds propres suffisants pour supporter d'avancer ces financements ; or les établissements bancaires semblent intervenir modérément, pour leurs clients historiques et robustes.

***Déclinaison sectorielle des besoins de financement, difficultés d'accès au financement et défaillances de marché***

Le tableau ci-dessous précise les besoins sectoriels identifiés, notamment dans le cadre des entretiens menés avec les acteurs locaux :

<i>Secteur</i>	<i>Besoins identifiés / défaillances du marché</i>
<b>Tourisme</b>	<p><b>Constats :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Poids du secteur (2014) : 26,4% des effectifs salariés recensés par l'Urssaf</li> <li>▶ Le secteur du tourisme constitue l'un des piliers de l'économie saint-martinoise. Il regroupe de nombreuses activités dont la branche de l'hébergement et de la restauration qui représentait en 2014, 1 613 salariés, soit 26,4 % des effectifs salariés recensés par l'Urssaf.</li> <li>▶ Si l'activité touristique de l'île progresse globalement, la partie française reste pénalisée par un manque d'infrastructure. Elle accueille de ce fait moins de 10% des visiteurs arrivant sur l'île.</li> </ul> <p><b>Besoins transversaux identifiés par les acteurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Montée en gamme de l'hôtellerie ;</li> <li>▶ Renforcement d'une « image de marque » touristique ;</li> <li>▶ Un besoin de lisibilité et de visibilité de l'offre de financement, justifiant la mise en place d'un guichet unique ou plateforme d'orientation ;</li> <li>▶ Un besoin de préfinancement des subventions ;</li> <li>▶ Un besoin d'instruments de renforcement des capitaux permanents ;</li> <li>▶ Un besoin d'accompagnement et de financement du retournement pour permettre le rebond d'entreprises en difficulté / dont le modèle économique s'épuise.</li> </ul>



Secteur	Besoins identifiés / défaillances du marché
<p><b>Economie sociale et solidaire</b></p>	<p><b>Constats :</b> le secteur de l'ESS est un secteur à la portée encore limitée à Saint-Martin, il constitue pourtant une niche d'emplois potentiels non délocalisables. Ce secteur représente aujourd'hui environ 80 associations sur 1400 recensées sur l'île. Il connaît des difficultés pour accéder aux financements privés. Cette situation s'explique par plusieurs facteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Le statut juridique, lorsqu'il exclut la possibilité de rémunérer les investisseurs. C'est le cas notamment pour les sociétés coopératives, dont les parts sociales ne sont pas revalorisables. En cas de revente par un associé extérieur, les parts sont ainsi revendues à l'entreprise à leur valeur nominale.</li> <li>▶ Un manque de confiance de nombreux financeurs à l'égard de ce secteur (perception d'un risque important par manque de connaissance) : sous-capitalisation, absence de structuration financière, taux de rentabilité faible au regard de l'absence de finalité lucrative des structures ;</li> <li>▶ Une qualité de structuration des dossiers de demande de financement pouvant faire défaut (problématique de la crédibilité des acteurs du point de vue des financeurs).</li> </ul> <p><b>Besoins transversaux identifiés par les acteurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Accompagnement à la structuration financière des associations ;</li> <li>▶ Renforcement des garanties FAG mises en place par Initiative Saint-Martin ;</li> <li>▶ Amélioration de la lisibilité et de la visibilité de l'offre de financement (un premier effort est remarquable avec la création d'un mini-portal en ligne dédié à l'ESS par la Préfecture);</li> <li>▶ Financement du BFR - particulièrement problématique en raison du manque de fonds propres et des réticences des organismes bancaires ;</li> <li>▶ Préfinancement des subventions : celles-ci n'interviennent qu'en remboursement de dépenses passées ;</li> <li>▶ Une réduction des délais de règlement de la COM, parfois jugés trop longs par les acteurs ;</li> <li>▶ Besoins de garanties bancaires en vue d'accéder au financement bancaire.</li> </ul>
<p><b>Agriculture</b></p>	<p><b>Constats :</b></p> <p>Le poids du secteur agricole dans l'économie de Saint-Martin est limité et décroissant ces dernières années. Aujourd'hui, la filière repose principalement sur l'élevage et souffre du fait de sa situation géographique de contraintes naturelles (sécheresse et manque d'eau). Les freins majeurs au financement sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ La faible structuration des acteurs de la diversification agricole ;</li> <li>▶ La faible rentabilité et durée longue de retour sur investissement (&gt;15 ans) ;</li> <li>▶ La faible appétence à l'ouverture au capital des acteurs couplée aux perspectives faibles de développement (ce qui rend le recours au financement en quasi fonds propres souhaitable).</li> </ul> <p><b>Besoins transversaux identifiés par les acteurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Accompagnement des porteurs de projets ;</li> <li>▶ Besoins d'investissement significatifs : projets de modernisation, de mise aux normes, d'irrigation, de rénovation de hangars et de voiries (suivant une démarche innovante pour quelques grosses exploitations, tirant les besoins de financement au-delà de 1 M€), de reconstitution du cheptel (caprins) ;</li> <li>▶ Financement de l'augmentation du BFR induite par ces investissements.</li> </ul> <p>Il convient cependant de noter que 3 M€ ont été attribués à l'île au titre du programme de développement rural de la Guadeloupe (PDRG). Cette enveloppe devrait permettre de développer la filière agricole et en particulier l'élevage avec l'ouverture d'un abattoir en 2015.</p>
<p><b>Aquaculture et pêche</b></p>	<p><b>Constats :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Pêche :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Le poids des secteurs pêche et aquaculture est très limité à Saint-Martin, moins de 0,1% des salariés de l'île :</li> </ul> </li> </ul>

Secteur	Besoins identifiés / défaillances du marché
	<ul style="list-style-type: none"><li>○ Structure financière fragile des entreprises du secteur et faiblesse des fonds propres ;</li><li>○ Absence de gestion administrative telle que requise par des financeurs externes : comptabilité sommaire, difficultés à fournir toutes pièces justificatives, etc. ;</li><li>○ Taux de rentabilité relativement faible sur le long terme ;</li><li>○ Enfin, une faible structuration de la filière pêche est notable à Saint-Martin.</li><li>▶ Aquaculture :<ul style="list-style-type: none"><li>○ Processus long d'autorisation à l'installation de nouvelles infrastructures ;</li><li>○ Nombre limité d'exploitations ;</li><li>○ Difficultés à attirer de nouveaux entrants, notamment au regard des besoins en fonds propres pour mener les investissements en infrastructures aquacoles et des processus longs d'autorisation à l'installation ;</li><li>○ Durée de retour sur investissement : estimée entre 5 et 10 ans.</li></ul></li></ul> <p><b>Besoins transversaux identifiés par les acteurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▶ Pêche :<ul style="list-style-type: none"><li>○ Accessibilité aux financements ;</li><li>○ Enjeu du préfinancement des subventions à l'investissement, pouvant être mobilisés par les opérateurs robustes auprès de leurs banques.</li></ul></li><li>▶ Aquaculture :<ul style="list-style-type: none"><li>○ Enjeu du préfinancement des subventions à l'investissement, pouvant être mobilisées par les opérateurs robustes auprès de leurs banques.</li></ul></li></ul>

## Propositions d'évolution du dispositif local d'accompagnement et d'ingénierie financière et déclinaison stratégique

### **Propositions d'évolution en vue de l'amélioration de l'efficacité du dispositif d'ingénierie financière : la création d'un guichet unique afin d'améliorer la visibilité de l'offre**

L'offre de financement locale est constituée d'un nombre limité de structures déployant cependant une large palette d'instruments : quasi fonds-propres, garanties, subventions, permettant de couvrir une large typologie de besoins de financement.

**Néanmoins, il semble que les actions de communication et d'information réalisées par les intermédiaires financiers pourraient être renforcées :** si Initiative Saint-Martin Active semble bénéficier d'une relativement bonne visibilité par les porteurs de projets, la visibilité des interventions d'autres acteurs, comme Bpifrance, apparaît plus limitée. Cette disponibilité de l'information doit être complétée par un accompagnement permettant aux porteurs de projet de mobiliser à bon escient l'offre de financement existante.

Le renforcement de cette visibilité pourrait passer par la mise en place d'un **guichet unique** : une plateforme d'aiguillage *ad hoc* des porteurs de projets vers les différents intermédiaires financiers et accompagnateurs.

- ▶ Cette structure pourrait prendre la forme d'un guichet physique, indispensable pour interagir avec les porteurs de projets, complété d'un guichet « en ligne » ;
- ▶ Elle serait un véritable point d'entrée clairement identifié et privilégié au niveau régional et pourrait recouvrir être articulée avec les instruments existants, proposer un dossier unique de financement, permettre de constituer une base de données locale des financements obtenus et refusés ;
- ▶ Elle aurait également comme mission d'orienter des porteurs de projet en amont de la demande de financement :

- Accueil par une équipe locale dédiée (1ère instruction du dossier afin d'aider le porteur à préciser son besoin de financement) ;
- Orientation vers les acteurs locaux de l'accompagnement et les intermédiaires financiers adaptés ;
- Mobilisation des acteurs (rôle de « liant » et suivi du cheminement du porteur de projet (favorisation de la circulation de l'information).

**Propositions d'évolution en vue de l'amélioration de la pertinence du dispositif, et sa capacité à couvrir les besoins**

Au regard du contexte local et des bons résultats démontrés par la structure Initiative Saint-Martin Active, il n'est recommandé à titre prioritaire de pérenniser et renforcer les instruments existants :

- ▶ Renforcement des fonds de prêts d'honneur, qui pourraient être étendus plus largement à un accompagnement sur la phase de croissance des entreprises ; ceux-ci étant aujourd'hui largement tournés vers la création, et élargissement des cibles de bénéficiaires afin de répondre plus largement aux besoins pouvant être exprimés sur les secteurs de l'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture ;
- ▶ Renforcement des instruments dédiés à l'ESS (garanties FAG et prêts d'honneur à taux zéro associés).

Par ailleurs, il est envisagé de participer au déploiement sur le territoire de Saint-Martin, dans le cadre d'un partenariat avec Bpifrance, le Prêt de développement territorial, ayant pour objet de financer notamment des investissements immatériels et l'augmentation de BFR induite par ces investissements.

Dans ce cadre nous vous recommandons les actions et recommandations suivantes sont préconisées :

Catégories d'évolution	Recommandations		Dotation FEDER à Saint-Martin 2014-2020
Améliorer l'efficacité du dispositif local d'ingénierie financière	Recommandation n°1	Création d'un guichet unique - physique et en ligne - comme plateforme d'orientation des porteurs de projet, permettant de renforcer la visibilité et la lisibilité des instruments financiers existants	-
Améliorer la pertinence du dispositif local d'ingénierie financière	Recommandation n°2	Renforcer les fonds de prêts d'honneur et fonds de garanties ESS proposés par Initiative Saint-Martin Active, en appuyant un élargissement des bénéficiaires cibles (agriculture, pêche) et une montée en charge des instruments d'accompagnement à la croissance	2 000 k€ pour les entreprises en phase de création /reprise 1 000 k€ pour les entreprises en phase de développement
	Recommandation n°3	Accompagner le déploiement sur le territoire du Prêt de développement territorial proposé par Bpifrance (intervention sur Fonds FEDER qui pourrait permettre de bonifier ces prêts participatifs)	150 k€

S'agissant spécifiquement des secteurs de l'agriculture et de la pêche, il convient de mentionner que :

- ▶ L'axe prioritaire 9 du PO FEDER/FSE semble intégrer ces secteurs à travers l'objectif thématique « renforcer la compétitivité des PME, du secteur agricole et du secteur de la pêche et de l'aquaculture » ;
- ▶ 3 M€ de fonds FEADER et 0,770 M€ de fonds FEAMP ont été programmés sur la période 2014-2020. Cependant aucun montant n'a été, à ce stade, fléché vers des instruments financiers. La présente étude n'a

pas pour objet de traiter ces fonds, il pourrait cependant être envisagé de redéfinir l'affectation d'une partie de ces derniers pour qu'ils viennent renforcer les instruments d'ingénierie financière d'Initiative Saint-Martin Active. La « poche » ainsi créée permettrait un soutien efficace aux secteurs de la pêche et de l'agriculture tout en dynamisant ces filières.

## Sommaire

<b>1. Préambule</b>	<b>14</b>
1.1 Objectifs de l'évaluation	14
1.2 Démarche	15
1.3 Eléments de contexte sur la programmation 2014-2020 des fonds européens à Saint Martin	16
<b>2. Eléments généraux clés du contexte socio-économique saint-martinois</b>	<b>19</b>
2.1 Un contexte géographique et territorial révélateur de contraintes économiques et démographiques	19
2.2 Caractéristiques des entreprises de Saint-Martin	24
<b>3. Etat des lieux de l'offre de financement à Saint-Martin</b>	<b>29</b>
3.1 Des conditions d'accès à l'offre bancaire dégradées par rapport à la métropole	29
3.2 Une intervention limitée de Bpifrance et de l'AFD à Saint-Martin en financement direct	31
3.3 Initiative Saint-Martin Active : acteur central du soutien des entreprises à Saint-Martin	33
3.4 Une activité en garanties bancaires du Fonds DOM, auquel s'est substitué en 2013 le Fonds national de garanties de Bpifrance	37
3.5 Evaluation de l'offre de financement à Saint-Martin	39
<b>4. Identification des insuffisances de l'offre de financement et défaillances de marché non couvertes</b>	<b>41</b>
4.1 Besoins transversaux au regard des difficultés d'accès au financement et défaillances de marché	41
4.2 Estimation des besoins de financement des entreprises de Saint-Martin	43
4.3 Déclinaison sectorielle des besoins de financement, difficultés d'accès au financement et défaillances de marché	46
<b>5. Propositions d'évolution du dispositif local d'accompagnement et d'ingénierie financière</b>	<b>53</b>
5.1 Création d'un guichet unique à Saint-Martin	53

5.2	Evolution des outils d'ingénierie financière existants et élargissement du périmètre de ceux présents en Guadeloupe	53
<b>6.</b>	<b>Déclinaison de la stratégie d'investissement</b>	<b>55</b>
6.1	Rappel du cadre réglementaire d'ingénierie financière	55
6.2	Dimensionnement proposé des instruments financiers envisagés	58
6.2.1	<i>Propositions d'indicateurs de suivi</i>	60
6.2.2	<i>Propositions des modalités de réexamen et d'actualisation de l'évaluation ex-ante</i>	63

# 1. Préambule

## 1.1 Objectifs de l'évaluation

La Région Guadeloupe, en tant qu'autorité de gestion du programme opérationnel FEDER, programme de développement rural FEADER et programme opérationnel FEAMP volet régional, et pour le compte de l'Etat, autorité de gestion du programme opérationnel FEDER/FSE en ce qui concerne le territoire de Saint-Martin, a lancé en 2016 une réflexion sur les instruments financiers qui pourraient être créés ou renforcés sur le territoire régional.

**Le présent rapport a trait à l'évaluation ex-ante des instruments financiers à Saint-Martin.** Les objectifs de cette évaluation sont les suivants :

- ▶ Etablir le bilan de l'offre existante d'instruments financiers, ciblant notamment l'accès au financement des TPE et PME, et déterminer les conditions dans lesquelles cette offre en faveur du développement économique du territoire de Saint-Martin pourrait être renforcée et / ou améliorée - notamment en soutien de certains secteurs spécifiques tels que le tourisme, l'économie sociale et solidaire, l'agriculture, la pêche ;
- ▶ Identifier les défaillances de financement et besoins non couverts à ce jour ;
- ▶ Définir une stratégie d'investissement 2014-2020 sous forme d'instruments financiers prenant en compte l'ensemble de ces analyses.

<b>FOCUS</b>	<p><b><u>La méthodologie de l'évaluation ex ante</u></b></p> <p>L'évaluation ex ante doit proposer à l'autorité de gestion et à ses partenaires une stratégie d'investissement et de mobilisation des fonds ESI pour la période 2014-2020 résultant d'un état des lieux des besoins des bénéficiaires potentiels, d'une analyse des défaillances du marché dans les secteurs identifiés et d'une analyse des réponses à apporter.</p> <p>L'étude vise ainsi quatre objectifs:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▶ Réaliser un état des lieux du contexte territorial et identifier les caractéristiques du tissu économique, afin de qualifier les besoins de financement et conditions d'accès au financement des entreprises et porteurs de projet à Saint-Martin (chapitre 2) ;</li><li>▶ Identifier l'offre de financement actuellement disponible à Saint-Martin et sa capacité à répondre aux besoins des entreprises et porteurs de projets du territoire (chapitre 3) ;</li><li>▶ Pointer les éventuelles défaillances du marché de financement, notamment selon une vision sectorielle (chapitre 4) ;</li><li>▶ Proposer à l'autorité de gestion une stratégie d'investissement à Saint-Martin passant par la mobilisation d'instruments financiers dans le cadre de la programmation des fonds FEDER/FSE 2014-2020.</li></ul>
--------------	---

## 1.2 Démarche

---

### ■ **Cadrement méthodologique**

Conformément au cahier des charges défini par la Région Guadeloupe et par l'Etat à Saint-Martin, **l'évaluation ex-ante des instruments financiers 2014-2020 a vocation à couvrir une variété de thématiques :**

- ▶ La problématique transversale de l'accès au financement des TPE/PME (services, artisanat), sur toutes phases de cycle de vie (amorçage, création, développement, transmission-reprise) et tous projets (innovation, développement à l'international, etc. ;
- ▶ Les secteurs spécifiques suivants :
  - L'agriculture ;
  - La pêche et l'aquaculture ;
  - L'économie sociale et solidaire ;
  - Le tourisme et l'hôtellerie.

### ■ **Bilan général de la politique menée en matière d'instruments financiers sur la période 2007-2013**

Cette première phase repose sur :

- ▶ La réalisation d'une revue documentaire à partir des sources d'information suivantes :
  - « Rapport annuel Saint-Martin », IEDOM, juillet 2015 ;
  - « Le microcrédit à la Guadeloupe et à Saint-Martin », janvier 2011.
- ▶ La réalisation d'entretiens approfondis auprès d'un panel d'acteurs institutionnels, d'intermédiaires financiers et d'acteurs de l'accompagnement des entreprises, notamment :
  - La COM de Saint-Martin ;
  - Les services de l'Etat déconcentrés à Saint-Martin : DIECCTE, SGAR, Préfecture de Saint-Martin ;
  - l'AFD ;
  - Bpifrance ;
  - Initiative Saint-Martin Active ;
  - Caisse des dépôts et consignations ;
  - La Chambre Consulaire Interprofessionnelle de Saint-Martin ;
  - La FTPE.

### ■ **Définition d'une stratégie régionale d'investissement intégrant le cadre de la programmation européenne 2014-2020**

La présente étude s'intègre dans le cadre du PO FEDER-FSE 2014-2020. Elle propose une stratégie d'investissement élaborée au travers :

- ▶ De propositions d'évolution du dispositif d'ingénierie financière ;
- ▶ Une présentation des perspectives de mise en œuvre au travers notamment d'une proposition de dimensionnement au regard des besoins de financement, et tenant compte du fléchage des fonds ESI aujourd'hui opérés.

## 1.3 Eléments de contexte sur la programmation 2014-2020 des fonds européens à Saint Martin

### ■ Rappel sur l'organisation de la programmation des Fonds ESI en Guadeloupe et à Saint Martin

Pour rappel, depuis la révision constitutionnelle du 28 mars 2003, deux niveaux de collectivités françaises sont définis en Outre-mer :

- ▶ Les Départements et Régions d'Outre-mer (DROM), dont fait partie la Guadeloupe ;
- ▶ Les Collectivités d'Outre-mer (COM), dont fait partie Saint-Martin depuis le 15 juillet 2007.

Il convient de noter qu'avant 2007, la Guadeloupe formait avec Saint-Martin et Saint-Barthélemy une collectivité unique. Saint-Martin a par ailleurs conservé le statut de Région ultra-périphérique (RUP).

La programmation opérationnelle des Fonds ESI sur la période 2014-2020 prévoit plus de 945 M€ de financements pour la Guadeloupe et le territoire de Saint-Martin :

Programmes	Autorité de gestion	Crédits ESI programmés
Programme opérationnel FEDER-FSE de la Guadeloupe	Région Guadeloupe	610 700 000 € dont : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 521 846 279 € de crédits FEDER</li> <li>• 84 453 721 € de crédits FSE</li> <li>• 4 400 000 € de crédits IEJ.</li> </ul>
Programme opérationnel FEDER-FSE de la Guadeloupe et de Saint-Martin : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Programmation FSE Guadeloupe et Saint-Martin</li> <li>• Programmation FEDER Saint-Martin.</li> </ul>	Préfet de région Guadeloupe - représentant l'Etat dans la collectivité de Saint-Martin	203 800 000 € dont : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 38 614 896 de crédits FEDER</li> <li>• 114 146 104 € de crédits FSE.</li> </ul>
Programme de développement rural FEADER de la Guadeloupe et de Saint-Martin	Région Guadeloupe	174 024 818 € de crédits FEADER, dont 3 M€ pour Saint Martin
Programme national FEAMP (volet régional Guadeloupe)	Etat (Région Guadeloupe, autorité de gestion déléguée)	8 280 000 € de crédits FEAMP, dont 0.770 M€ pour Saint-Martin

### ■ Déclinaison de la programmation 2014-2020 à Saint-Martin

Le tableau suivant synthétise le programme opérationnel FEDER/FSE 2014-2020 de la Guadeloupe et de Saint-Martin, afin d'identifier les grands axes de programmation de ces fonds à Saint-Martin et notamment ceux concernés par une mise en œuvre à travers d'éventuels instruments financiers.

203,8 M€ sont programmés dans le PO FEDER-FSE 2014-2020 de Guadeloupe et de Saint-Martin. Deux priorités d'investissement ciblent explicitement l'usage des instruments financiers (3,15 M€ programmés).

OBJECTIFS THEMATIQUES	USAGES PREVUS DES INSTRUMENTS FINANCIERS
Axe prioritaire 1 : soutenir et accompagner l'accès à l'emploi (35,6 M€ de crédits FSE)	
<i>Objectif : faciliter l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi, en particulier des jeunes, en renforçant et en individualisant leur accompagnement</i>	
▶ Promouvoir un emploi durable et de qualité et soutenir la mobilité de la main d'œuvre	▶ Pas d'usage prévu des instruments financiers
Axe prioritaire 2 : anticiper et accompagner les mutations économiques pour favoriser l'adaptation des travailleurs, la compétitivité des entreprises et l'emploi (42,9 M€ de crédits FEDER)	
<i>Objectif : renforcer le dialogue social au sein des entreprises et la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences</i>	



OBJECTIFS THEMATIQUES	USAGES PREVUS DES INSTRUMENTS FINANCIERS
<p>► Promouvoir un emploi durable et de qualité et soutenir la mobilité de la main d'œuvre</p>	<p>► Pas d'usage d'instrument financier prévu a priori</p>
<p>Axe prioritaire 3 : promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la précarité (56,7 € de crédits FSE)</p> <p><i>Objectif : rapprocher de l'emploi les personnes qui en sont le plus éloignées, réduire les inégalités et les discriminations</i></p>	
<p>► Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination</p>	<p>► Pas d'usage prévu des instruments financiers</p>
<p>Axe prioritaire 4 : lutter contre l'abandon scolaire et promouvoir l'accès à un enseignement primaire et secondaire de qualité pour tous (7,8 M€ de crédits FSE)</p> <p><i>Objectif : prévenir le décrochage scolaire</i></p>	
<p>► Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie</p>	<p>► Pas d'usage prévu des instruments financiers</p>
<p>Axe prioritaire 5 : promouvoir l'accès à l'emploi des jeunes (Saint-Martin) (4,5 M€ de crédits FSE)</p> <p><i>Objectif : accroître le nombre de jeunes NEET qui accèdent à la formation et à l'apprentissage</i></p>	
<p>► Promouvoir un emploi durable et de qualité et soutenir la mobilité de la main d'œuvre</p>	<p>► Pas d'usage prévu des instruments financiers</p>
<p>Axe prioritaire 6 : promouvoir l'inclusion sociale (Saint-Martin) (2,2 €M de crédits FSE)</p> <p><i>Objectif : lutter contre la pauvreté, promouvoir la mixité sociale</i></p>	
<p>► Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination</p>	<p>► Pas d'usage prévu des instruments financiers</p>
<p>Axe prioritaire 7 : lutter contre l'échec scolaire et renforcer l'accès à la qualification tout au long de la vie (Saint-Martin) (8,4 M€ de crédits FSE)</p> <p><i>Objectif : accroître l'accès à la formation qualifiante des demandeurs et des inactifs</i></p>	
<p>► Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie</p>	<p>► Pas d'usage prévu des instruments financiers</p>
<p>Axe prioritaire 8 : mettre les TIC au service du développement du territoire (4,6 M€ de crédits FEDER)</p> <p><i>Objectif : réduire la fracture numérique, augmenter l'offre et l'utilisation des produits et services numériques</i></p>	
<p>► Améliorer l'accès aux TIC, leur utilisation et leur qualité</p>	<p>► Pas d'usage prévu des instruments financiers</p>
<p>Axe prioritaire 9 : promouvoir l'innovation et la compétitivité des entreprises au service du développement économique et de l'emploi (10,4 M€ de crédits FEDER)</p> <p><i>Objectif : augmenter la visibilité de la recherche de Saint-Martin en France et à l'étranger, favoriser les partenariats entre les entreprises et le monde de la recherche, etc.</i></p>	
<p>► Renforcer la compétitivité des PME, du secteur agricole et du secteur de la pêche et de l'aquaculture</p>	<p>► <b>3,15 M€ programmés sous forme d'instruments financiers</b></p> <p>► PI 3a - renforcer l'accompagnement des nouvelles entreprises pour asseoir leur développement - il est prévu l'utilisation d'instruments financiers par l'abondement de fonds de prêt d'honneur à taux zéro d'initiative Saint-Martin pour les jeunes entreprises (y compris associations et entreprises de l'économie sociale et solidaire en création), en complément de prêts bancaires</p> <p>► PI 3d - assurer un environnement propice à la croissance et à la compétitivité des entreprises et au développement de nouveaux produits et services - il est prévu l'utilisation d'instruments financiers, en particulier en matière de prêts d'honneur et de garantie.</p>

OBJECTIFS THEMATIQUES	USAGES PREVUS DES INSTRUMENTS FINANCIERS
<p>Axe prioritaire 10 : réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) dans le secteur des transports (Saint-Martin) (3 M€ de crédits FEDER)</p> <p><i>Objectif : développer les modes de transport alternatifs</i></p>	
<p>▶ Promouvoir le transport durable et supprimer les goulets d'étranglement dans les infrastructures de réseaux essentielles</p>	<p>▶ Pas d'usage prévu des instruments financiers</p>
<p>Axe prioritaire 11 : assurer les bases d'un développement durable respectueux de l'environnement (Saint-Martin) (12 Mde crédits FEDER)</p>	
<p>▶ Préserver et protéger l'environnement et encourager l'utilisation efficace des ressources</p>	<p>▶ Pas d'usage prévu des instruments financiers</p>
<p>Axe prioritaire 12 : Allocation de compensation des surcoûts (Saint-Martin) (7,2 € de crédits FEDER)</p> <p><i>Objectif : augmenter le taux de survie des entreprises par la compensation de leurs surcoûts liés à l'ultra-périphérie, augmenter l'utilisation des transports aériens, etc.</i></p>	

## 2. Eléments généraux clés du contexte socio-économique saint-martinois

L'objectif de ce chapitre est de :

- ▶ Réaliser un état des lieux du contexte démographique, économique et social de Saint-Martin ;
- ▶ Identifier les caractéristiques du tissu d'entreprises locales, afin de qualifier les besoins de financement et conditions d'accès au financement de ces dernières.

Ainsi, il s'agit de dresser un état des lieux global, préalable nécessaire à tout exercice d'évaluation, devant permettre de faire ressortir les spécificités du contexte saint-martinois et de ses acteurs économiques, décisives de la nature de leurs besoins de financement.

### 2.1 Un contexte géographique et territorial révélateur de contraintes économiques et démographiques

Saint-Martin, est une île confrontée à diverses problématiques d'ordre structurelles et conjoncturelles qui sont de nature à handicaper son développement. Son positionnement géographique a notamment d'importantes répercussions socio-économiques, dont l'analyse fera l'objet des paragraphes suivants.

#### ■ *Un développement économique sous contraintes territoriales*

Le contexte territorial de l'île est un élément clé en vue de la compréhension du contexte socio-économique :

- ▶ D'une part, le **positionnement géographique de Saint-Martin constitue un défi pour le développement économique du territoire** : l'éloignement, l'étroitesse des marchés, l'insularité sont ainsi reconnues - notamment par la réglementation européenne sur les aides d'Etat, qui lui confère le statut de « région ultra-périphérique » - comme de nature à limiter la compétitivité des économies concernées ; la proposition de stratégie d'investissement 2014-2020 se doit d'être finement adaptée à ce contexte particulier.
- ▶ D'autre part, l'évaluation ex-ante vise à analyser finement les conditions d'accès au financement des entreprises et porteurs de projets sur l'ensemble des thématiques visées. **Le partage de l'île entre deux Etats, engendrant une forte concurrence, sera un point d'attention important de l'analyse.**
- ▶ Enfin, l'ensemble des moyens d'accès internationaux à l'île sont situés dans la partie néerlandaise, rendant plus difficile l'ouverture au commerce et au tourisme international de la partie française.

Collectivité d'Outre-mer située à 6700 kms de la métropole, à 260 km au nord de la Guadeloupe et à 180 km de Porto Rico, Saint-Martin est un territoire de 90 km<sup>2</sup>, partagée entre deux Etats, la France et le Royaume des Pays-Bas :

- ▶ La partie française s'étend sur 56 km<sup>2</sup> et est depuis 2007 une collectivité d'outre-mer (COM);
- ▶ La partie néerlandaise, Sint-Maarten, est un Etat autonome du Royaume des Pays-Bas depuis 2010, et s'étend sur 34 km<sup>2</sup>.

Entre les deux parties de l'île, la circulation est libre depuis le traité de partage de Concordia (1648). La langue officielle de la partie française est le français. Cependant, le partage de l'île entre deux Etats et la proximité du continent Nord-Américain explique le fait que l'anglais soit largement parlé.

Ces caractéristiques particulières, occasionnent une forte concurrence, notamment fiscale, entre les deux parties de l'île :

- ▶ Sint Maarten, n'étant pas dans l'Union Européenne (contrairement à Saint-Martin), possède une législation, une fiscalité et un système administratif plus léger qu'à Saint Martin.

Par ailleurs, il convient de souligner qu'au-delà d'un positionnement géographique particulier et d'un découpage administratif atypique, l'île présente un relief important limitant son accessibilité :

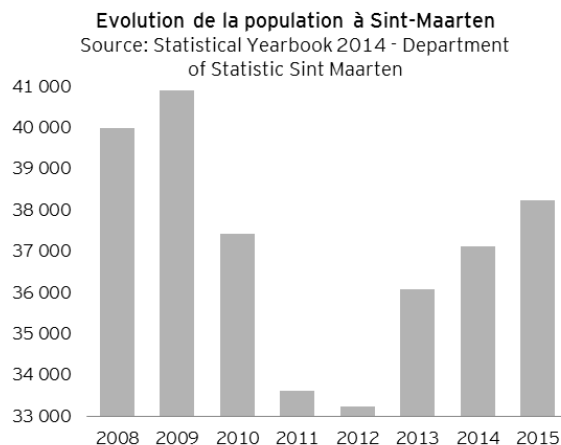
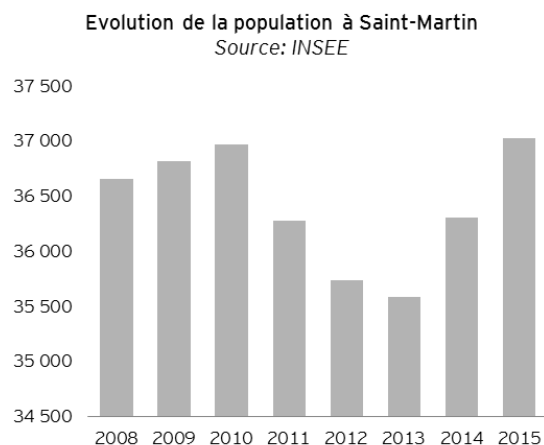
- ▶ Le relief de l'île est montagneux à forte pente, hormis quelques plaines alluviales ou littorales. Une barrière naturelle sépare l'est et l'ouest de l'île, constitué notamment de Hope Hill, de la Montagne France, du Pic du Paradis, etc. Ainsi, la route principale fait le tour de l'île, pour éviter ces collines.
- ▶ L'île est desservie par le port de Phillipsburg, en partie néerlandaise, par l'aéroport international Princess Juliana, également en partie néerlandaise et par un aéroport régional, ne desservant que les îles caribéennes et Miami (destination non directe).
- ▶ La partie française de l'île est desservie par l'aéroport de Grand-Case Espérance, il est utilisé par les avions de taille moyenne, les plus gros atterrissant sur l'aéroport international Princess Juliana. Par ailleurs, Saint-Martin dispose de deux ports : le port de Galisbay -affecté au transport de marchandises- et le port de Marigot -destiné aux passagers.

**Ainsi Saint-Martin présente des caractéristiques très particulières, de par son contexte insulaire, et son relatif isolement des acteurs économiques extérieurs, et en même temps soumis à une forte concurrence venant de la partie néerlandaise.**

### ■ Une population vieillissante

La population légale s'élève en 2015 à 36 457 saint-martinois<sup>1</sup>, soit une densité de population de 680 habitants/km<sup>2</sup>. La partie néerlandaise est plus dense et plus peuplée avec 37 224 habitants, soit une densité de population 1 095 habitants/km<sup>2</sup>.

En 2013, date de la dernière publication INSEE sur la population de Saint-Martin, l'île comptait 35 594 habitants, soit une population en réduction de -0,4% par rapport à l'année précédente et de -3,7% par rapport à 2007. A partir de 2014, nous avons estimé<sup>2</sup> la population.



Les évolutions comparées des populations de Saint-Martin et Sint-Maarten doivent être observées au regard du découpage administratif de l'île :

- ▶ On observe en effet que l'évolution de la population de la partie néerlandaise de l'île est plus volatile que celle de la partie française.

<sup>1</sup> Source : Insee

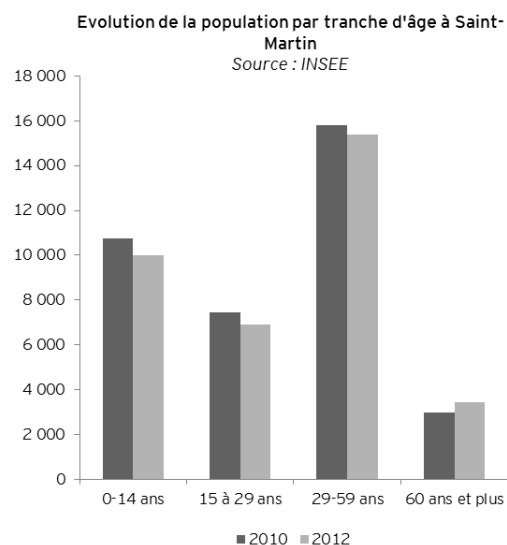
<sup>2</sup> Estimation basée sur une croissance de la population de 2%, en ligne avec le rapport annuel Saint-Martin de l'IEDOM.

- Cela s'explique notamment par une faible intervention des services sociaux dans la partie néerlandaise, qui n'est pas de nature à limiter les départs de population.

Si la partie néerlandaise est confrontée à une relative instabilité de sa population, l'enjeu démographique principal auquel doit faire face Saint-Martin est le vieillissement de la population. En effet, la population de Saint-Martin présente les caractéristiques suivantes :

- Une baisse significative du nombre de 0-29 ans ;
- Une hausse des plus de 60 ans.

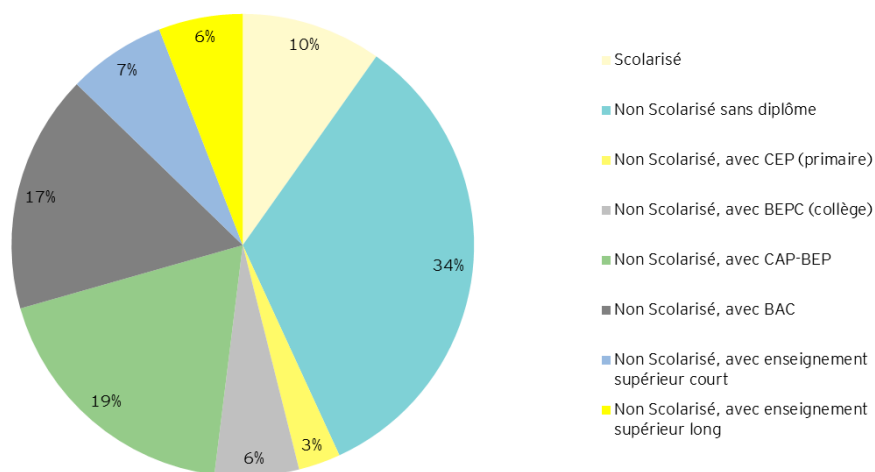
Ce vieillissement de la population est notamment lié à la baisse de natalité, passant de 36‰ en 1982<sup>1</sup> à 24,4‰ en 2007<sup>2</sup>, puis à 21,1‰ en 2012<sup>Error! Bookmark not defined.</sup>, alors que le taux de mortalité est passé de 3‰ à 3,8‰.



### ■ Une population généralement peu qualifiée et fortement touchée par le chômage

Le faible niveau de formation est un handicap important de la population saint-martinoise. En effet, en 2012, 34% des plus de 15 ans ne sont pas scolarisés et n'ont pas de diplôme.

Répartition de la population saint-martinoise selon le niveau de formation  
Source : INSEE 2012



Par ailleurs, seuls 10% des saint-martinois de plus de 15 ans sont scolarisés. Cela contribue à rendre l'accès à l'emploi difficile pour une large proportion de la population de Saint-Martin, et notamment les jeunes : selon l'INSEE, en 2012 : plus de 33% de la population active serait au chômage, et 55% des jeunes de 15-24 ans seraient sans emploi.

Les difficultés de la partie française vis-à-vis de l'emploi sont à mettre en regard de la situation sur la partie néerlandaise de l'île. On y constate en effet une situation économique plus favorable (notamment du fait d'une

<sup>1</sup> Source : Insee, Moyenne de 1974 à 1982

<sup>2</sup> Source : Insee

fiscalité plus favorable aux investisseurs) et un taux de chômage largement inférieur : 9% de taux de chômage à Sint Maarten.

Si cet écart entre les taux de chômage des deux parties de l'île est remarquable, il convient de préciser qu'il résulte principalement d'une concurrence économique et fiscale, défavorable à Saint-Martin, sur laquelle la COM n'a pas de pouvoir d'action :

- ▶ Une réglementation libérale à Sint Maarten (salaire minimum autour de 600 euros qui favorise l'embauche et un droit du travail moins contraignant pour les employeurs ;
- ▶ Une rémunération et une protection forte des travailleurs à Saint-Martin (salaire minimum de plus de 1300 euros assorti d'une protection et d'un droit au chômage (indemnisation, soutiens directs et indirects à l'emploi)

Au regard de ces éléments, l'île est en proie à une concurrence économique forte entre ses deux parties, à l'opposition entre un modèle libéral et l'autre plus social.

### ■ **Une nouvelle collectivité handicapée par un déficit budgétaire structurel**

#### **Un nouveau statut de collectivité entraînant la mise en œuvre d'un nouveau système de gestion**

La partie française de l'île de Saint-Martin bénéficie du statut de Collectivité d'Outre-Mer (COM) depuis le 15 juillet 2007. Auparavant, Saint-Martin était, avec Saint-Barthélemy, un arrondissement spécial du département d'outre-mer Guadeloupe, appelé les Îles du Nord.

Les COM sont dotées d'un statut fixé par la loi organique du 21 février 2007 qui tient compte des intérêts propres de chacune d'elles. Saint-Martin est dorénavant compétente en matière de :

- ▶ Fiscalité ;
- ▶ Transports routiers ;
- ▶ Ports maritimes ;
- ▶ Voirie ;
- ▶ Tourisme ;
- ▶ Droit domanial de la Collectivité ;
- ▶ Accès au travail des étrangers ;
- ▶ Création et organisation des services publics et établissements publics.

La COM peut également adapter ses propres lois et règlements en matière de domanialité publique et d'enseignement.

La jeune collectivité a concrétisé ce gain de compétences via différentes actions :

- ▶ Sur le plan fiscal, détachement de l'Etat avec la mise en place d'un système perçu localement ;
- ▶ Sur le plan économique, mise en place de la Chambre Consulaire Interprofessionnelle de Saint-Martin (CCISM), d'un code du tourisme et amorce d'une réflexion stratégique sur le positionnement Saint-Martin (notamment par rapport à Sint-Maarten et à Saint-Barthélemy) ;
- ▶ Sur le plan social, transfert de la compétence, comprenant notamment le RMI et le RSA, de la Guadeloupe vers Saint-Martin.

**Ce nouveau statut permet à Saint-Martin une approche plus locale des problématiques liées à ses nouvelles compétences. Néanmoins, il convient de noter que l'Etat conserve dans son giron les compétences en matière de droit environnemental, pénal, commercial, monétaire, bancaire et financier. Dans cette perspective, il est représenté par un préfet commun avec la Guadeloupe et Saint-Barthélemy.**

Suite à son détachement de la Guadeloupe, l'île de Saint-Martin a conservé le statut de Région ultra-périphérique (RUP) auprès de l'Union Européenne. Cette particularité la distingue de sa voisine néerlandaise qui ne fait pas partie de l'Union Européenne en tant que pays et territoire d'outre-mer (PTOM).

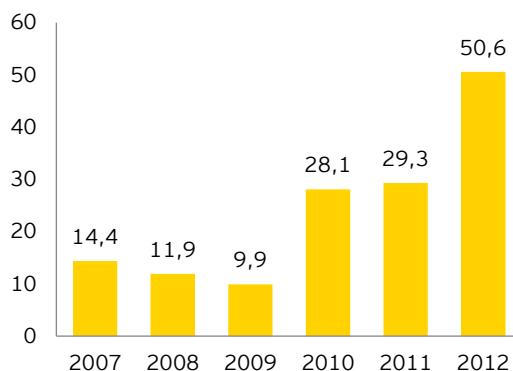
### **Une situation financière dégradée, qui s'inscrit dans la durée après le changement de statut de 2007**

Depuis le changement de statut en COM, la situation financière de Saint-Martin s'est incontestablement dégradée, elle devient notamment déficitaire à partir de 2009. Le changement de statut a engendré de lourdes conséquences financières :

- ▶ Saint-Martin a perdu certaines recettes importantes à l'image de la dotation que lui accordait la Guadeloupe pour l'octroi de mer à hauteur de 11,5 millions d'euros ;
- ▶ Les nouvelles compétences de Saint-Martin induisent des dépenses significatives.

Selon la direction générale des finances publiques (DGFIP), le besoin en trésorerie de la COM Saint-Martin serait de l'ordre de 35 M€. Pour faire face à ce besoin, la COM a eu recours, de manière importante, à l'emprunt. Au regard son endettement et de sa situation financière, un désendettement rapide de la collectivité semble difficile.

**Evolution de l'encours de dettes de la COM Saint-Martin en millions d'euros**  
( Source: Chambre territoriale des comptes et collectivité)



Afin de couvrir ses besoins de trésorerie, la COM a par ailleurs bénéficié d'avances remboursables de la part de l'Etat (près de 38 M€), et de prêts de restructuration de la part de l'AFD (25 M€).

## 2.2 Caractéristiques des entreprises de Saint-Martin

Les éléments précédents ont permis de dresser les contours du contexte de Saint-Martin : dynamiques sociodémographiques et tendances macro-économiques. Ces grandes caractéristiques, qu'elles soient structurelles ou conjoncturelles, ont un impact majeur sur le tissu économique local et, par là même, sur la nature de leurs besoins de financement et leurs conditions d'accès au financement.

Les éléments présentés ci-après ont pour objet d'affiner cette présentation du contexte local, par l'étude de la structure du tissu d'entreprises de Saint-Martin.

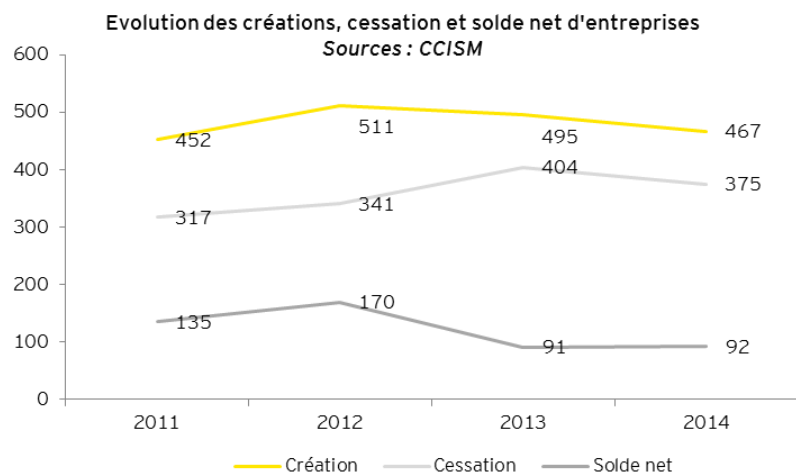
### ■ Le dynamisme du tissu économique saint-martinois

A la fin de l'année 2014, selon la Chambre Consulaire Interprofessionnelle de Saint-Martin (CCISM), 7 159 entreprises sont dénombrées à Saint-Martin<sup>1</sup>. Par ailleurs, la CCISM note une stabilité du solde net de création d'entreprises entre 2013 et 2014, passant de 91 à 92 entreprises créées. Ce solde net de création d'entreprises était de 170 en 2012, la tendance est donc à la stabilisation.

Il convient cependant d'émettre des réserves quant à l'exactitude de cette donnée. En effet, la CCISM reconnaît qu'il prend en compte de nombreuses entreprises n'étant plus en activité, et ne prend pas en compte l'économie informelle.

Le graphique ci-contre, établi sur la base des données de CCI de Saint-Martin, présente le nombre de créations et cessations d'activité des entreprises de Saint-Martin. Entre 2012 et 2014 on observe une baisse des créations associée à une hausse (plus limitée) des cessations. Ainsi, le solde net se stabilise en 2013 et 2014 autour de 90 créations nettes.

Par ailleurs, il convient de noter que le taux de pérennité à trois ans des entreprises créées depuis 2003 est de 65% selon l'association Initiative Saint-Martin contre 70% en métropole.



### ■ La structure de l'économie saint-martinoise

Autrefois fondée sur l'exploitation des marais salants, la culture du tabac, ou encore celle du coton et de la canne à sucre, l'économie de Saint-Martin s'est fortement tertiaisée et est aujourd'hui largement tournée vers le tourisme. Les filières traditionnelles que sont l'agriculture, l'élevage et la pêche ne constituent plus que des activités marginales et ont un impact négligeable sur l'économie de l'île.

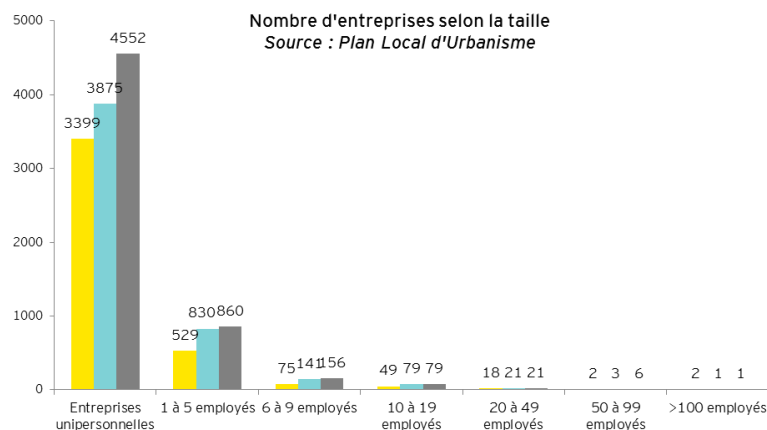
Le tissu économique de Saint-Martin est aujourd'hui composé à 90% de TPE (entre 80 et 90% des entreprises locales selon la COM<sup>2</sup>). En outre, en 2007, seules 28 entreprises de plus de 20 salariés étaient dénombrées sur le territoire de Saint-Martin. Ainsi, la majorité des actifs de Saint-Martin exercent dans une TPE ou microentreprise.

<sup>1</sup> Source CCISM, hors professions libérales, SCI et autoentrepreneurs.

<sup>2</sup> Source : Contrat de ville 2015 - 2020 de la Collectivité d'Outre-Mer Saint-Martin



Le graphique ci-dessous présente une répartition des entreprises en fonction du nombre de salariés.

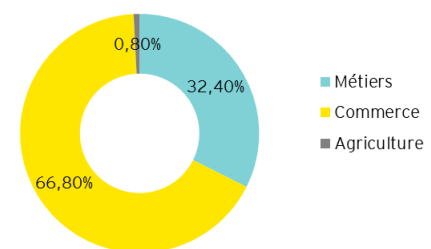


Par ailleurs la répartition des entreprises par secteur d'activité fait apparaître une large prédominance du commerce qui concentre 66,8% des entreprises en 2014, alors que ces dernières représentent près de 30% des entreprises françaises à l'échelle de la France (source INSEE 2014).

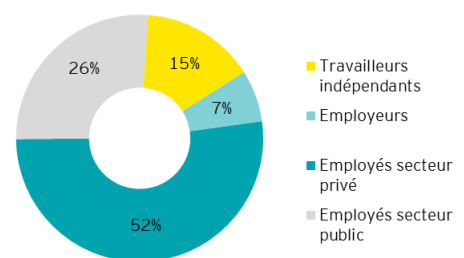
Enfin, l'étude de la répartition de la population active par secteurs souligne les spécificités de Saint-Martin :

- ▶ On observe une proportion d'employés du secteur public sensiblement identique à celle constatée au niveau de la France (26,3% au niveau national);
- ▶ En revanche les travailleurs indépendants sont plus représentés que dans la moyenne nationale (15% pour Saint-Martin contre 10% environ au niveau national).

**Répartition des entreprises implantées à Saint-Martin en 2014**  
Source : CCISM



**Répartition de la population active**  
Sources : Insee 2012, IEDOM 2014, COM 2014



Cette structure est cohérente avec le nombre important de petites entreprises, souvent unipersonnelles sur l'île.

Enfin, la structure particulière de l'économie de Saint-Martin ainsi que les contraintes structurelles auxquelles elle doit faire face (géographie, concurrence territoriale avec Sint-Maarten, etc) sont à l'origine de la relative stagnation du PIB de la partie française de l'île entre 1999 et 2010 ainsi que de sa relative faiblesse par rapport à la moyenne nationale :

- ▶ Selon l'étude IEDOM ; le PIB par habitant de Saint-Martin s'élève à 14 700 € en 2010, contre 14 500 € en 1999. En 11 ans, le PIB par habitant a peu évolué alors que la croissance démographique était forte : +27 % (soit +2,1 % en moyenne par an entre 1999 et 2010).
- ▶ Le PIB par habitant de Saint-Martin est nettement inférieur à la moyenne nationale (29 905 € en 2010). Il se situe à un niveau inférieur à celui observé en Guadeloupe et à Sint Maarten (16 000 €) mais proche de celui observé en Guyane.

## ■ Les secteurs clefs de l'économie : le tourisme et le BTP

### Le tourisme, secteur clef de l'économie saint-martinoise

Le tourisme constitue l'un des piliers économiques de Saint-Martin. Il est source de recettes importantes et emploie une part significative de la population. Il est néanmoins difficile de mesurer précisément son poids économique, ce dernier ayant une influence sur de nombreuses activités connexes.

Un enjeu fondamental persiste autour de la mise en place d'infrastructures hôtelières ou portuaires adaptées aux besoins et aux exigences des touristes.

L'économie de Saint-Martin repose essentiellement sur le tourisme (26,4% des effectifs salariés recensés par l'Urssaf), dont le développement fait écho au relatif abandon des secteurs traditionnels que sont l'agriculture, l'élevage ou la pêche, qui n'ont aujourd'hui qu'un poids minime dans l'économie.

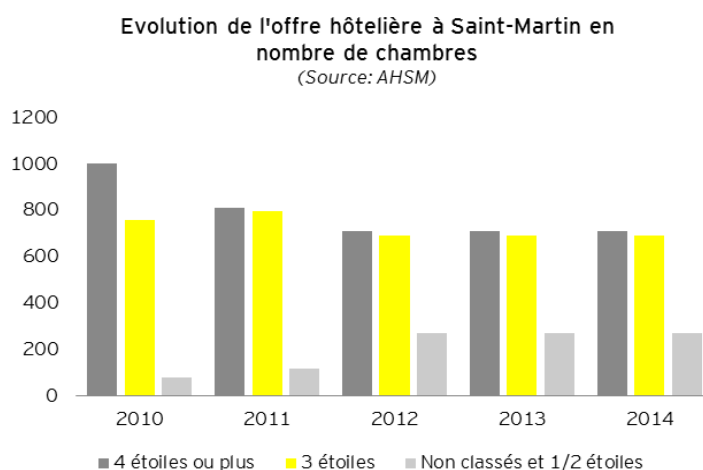
- ▶ Six infrastructures d'accueil des flux touristiques sont dénombrées sur le territoire : deux ports et un aéroport (Espérance Grand Case - tourné vers le trafic régional) à Saint-Martin ainsi que deux ports et un aéroport (Aéroport international) à Sint Maarten.
- ▶ Il convient cependant de noter que Saint-Martin accueille moins de 10% des visiteurs arrivant sur l'île<sup>1</sup>.

Le secteur de l'hébergement touristique est un volet majeur de la filière touristique à Saint-Martin, principalement tournée vers l'hôtellerie - les maisons d'hôtes et locations de meublés du tourisme se structurant néanmoins peu à peu. Le parc hôtelier a fortement évolué durant les 30 dernières années :

- ▶ En 1986, 500 chambres étaient disponibles aux touristes, passant à 3170 en 1996. Cette explosion du nombre de chambres est notamment le résultat de la possibilité de financement en défiscalisation, harmonisée par la Loi de finances de 1980.
- ▶ Depuis 2006 l'offre s'est stabilisée à environ 1600 chambres, malgré une évolution dans le type de gamme de l'offre.

Le parc hôtelier est caractérisé par une prédominance d'établissements indépendants à Saint-Martin, avec une moyenne de 55 chambres par établissement. Cette offre est à mettre en parallèle avec celle déployée à Sint-Maarten présentant davantage de complexes hôteliers, et pouvant accueillir des congrès de plus de 200 personnes.

Ainsi, Saint-Martin se distingue de Sint-Maarten en ce que cette partie de l'île est davantage positionnée vers un tourisme haut de gamme et authentique, avec une mise en valeur du patrimoine culturel de l'île ; à l'inverse, l'offre touristique de Saint-Martin répond davantage aux attentes d'un tourisme de masse.



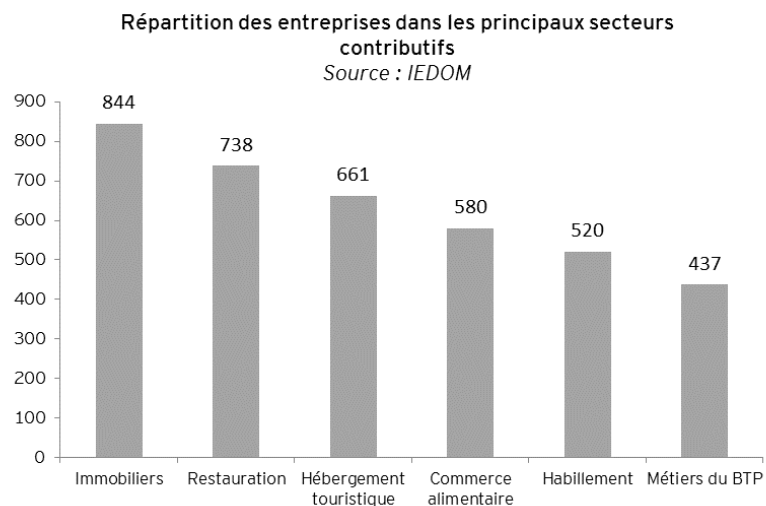
<sup>1</sup> Source : Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM), rapport annuel 2014, page 42.

### Le BTP, secteur en difficulté et fortement dépendant de la commande publique

**Le BTP est le second secteur d'activité après le tourisme et les activités connexes. Il est essentiellement constitué de petites entreprises, largement dépendantes de la commande publique.**

En 2014, le secteur du BTP employait 485 personnes, soit 7,9% des effectifs salariés employés par le secteur privé recensés par l'Urssaf. Il est le quatrième employeur derrière les services marchands, le commerce, l'hébergement, la restauration.

Ce secteur est caractérisé par la prédominance de TPE. En 2013, le BTP concentrait plus de 10% des entreprises de Saint-Martin, 81,5% d'entre elles n'employant aucun salarié. Il convient de noter qu'une seule employait plus de 20 personnes.



L'absence de statistiques rend difficile le suivi de l'activité BTP. Cependant, il semble que celle-ci soit ralentie depuis la fin de l'année 2008. Le chiffre d'affaires du secteur dépend à 70% de la commande publique dans la partie française de l'île. Or, la situation financière de la collectivité, et les procédures d'appels d'offres confrontent les entreprises françaises aux concurrents venus de l'extérieur.

Cependant, bien qu'ayant un coût du travail plus élevé, les entreprises françaises bénéficient d'opportunités d'affaires à Sint Maarten. En outre, le marché dépend aussi fortement de la parité euro-dollars, les constructions de résidences secondaires étant essentiellement portées par le continent Nord-Américain.

### **Une Economie Sociale et Solidaire balbutiante, offrant des potentiels de développement majeurs**

**L'Economie Sociale et Solidaire (ESS) a un poids faible dans l'économie de Saint-Martin. Néanmoins, ce secteur présente un potentiel important en termes d'emploi et de développement économique.**

**Constituée en grande majorité par des associations, la filière est entièrement dépendante des fonds publics.**

L'ESS Solidaire se démarque par la faiblesse de son poids économique, représentant, selon les intermédiaires locaux rencontrés, 2% du PIB de Saint-Martin. A titre comparatif, elle pèse pour 10% du PIB français.

Le paysage de l'ESS à Saint-Martin est marqué par la prépondérance des associations. Elles sont au nombre de 200 et relèvent de trois champs principaux : le sport, l'insertion, la culture.

Sur ces 200 associations, seules 30 ont des salariés. Ainsi, si la réponse que l'ESS apporte à la situation de chômage sur l'île apparaît limitée à ce jour, la COM a néanmoins exprimé sa volonté de développer ce champ d'activité, porteur d'emplois non délocalisables.

Le fonctionnement de ces associations repose principalement sur les fonds publics (subventions) : d'après les entretiens menés, les banques interviennent peu auprès des acteurs de l'ESS, et notamment des associations, seulement 30 000€ d'aides ont été levées auprès des banques pour les associations de l'ESS sur l'année 2015.

Néanmoins, depuis 2014, Initiative Saint-Martin Active intervient auprès du secteur associatif, par le biais du déploiement des outils France Active (fonds de garantie et fonds de prêts) (cf. chapitre 3.2).

■ ***Un tissu d'entreprises fragiles, peu structurées financièrement et pour lesquelles l'accès au financement est souvent perturbé***

Suite aux entretiens menés, il apparaît que les difficultés d'accès aux financements, récurrentes pour une large proportion des TPE saint-martinoises, sont liées aux problématiques suivantes :

- ▶ Une carence en fonds propres ne permettant pas la levée de financements bancaires ;
- ▶ Des garanties importantes demandées par les banques, auxquelles n'ont pas accès les petites structures ;
- ▶ Une connaissance limitée par les porteurs de projets et des solutions de financement disponibles alternatives disponibles sur le territoire.

Face à cette difficulté d'accès aux financements, la plupart de ces petites entreprises favorisent la solution de l'autofinancement quand elles en ont la capacité : 27% des petites entreprises artisanales affirment ainsi avoir intégralement autofinancé leurs projets (source : CCISM).

## 3. Etat des lieux de l'offre de financement à Saint-Martin

L'objectif de ce chapitre est de :

- ▶ Dresser un état des lieux de l'offre de financement bancaire à Saint-Martin ;
- ▶ Analyser plus spécifiquement l'activité des instruments financiers mobilisant des fonds publics, et notamment d'Initiative Saint-Martin Active et du Fonds DOM, qui ont sur 2007-2013 été abondés par des fonds FEDER.

Cet exercice d'analyse de l'offre de financement disponible et de l'ingénierie financière publique déployée ces dernières années en vue d'améliorer les conditions de financement des entreprises et projets du territoire s'appuie sur les données et informations disponibles (données publiques et documentation communiquée par les acteurs et personnes interrogées).

### 3.1 Des conditions d'accès à l'offre bancaire dégradées par rapport à la métropole

Les rapports annuels de l'Institut d'Emission des Départements d'Outre-Mer (IEDOM) présentent un état des lieux de l'offre de financement bancaire à Saint-Martin. Les développements ci-après synthétisent les principales caractéristiques et défaillances de cette offre, à l'origine d'éventuels besoins de financement non couverts et par suite des propositions de stratégie d'investissement mobilisant des Fonds ESI (cf. chapitre 5).

#### 3.1.1 Le paysage saint-martinois des établissements de crédits

Le rapport annuel 2014 sur Saint-Martin de l'IEDOM recensait 6 établissements de crédit sur le territoire français de Saint-Martin :

- ▶ Quatre banques affiliées à l'Association Française des Banques :
  - La Banque des Antilles Françaises (BDAF) ;
  - La Banque Française Commerciale Antilles-Guyane (BFC-AG) ;
  - La Banque Nationale de Paris Paribas Guadeloupe (BNP Paribas Guadeloupe) ;
  - La Banque Postale.
- ▶ Deux banques mutualistes :
  - La BRED - Banque Populaire ;
  - La Fédération du Crédit Mutuel Antilles-Guyane (FCMAG).

Globalement, il convient de noter, ainsi que cela ressort des entretiens, que le paysage bancaire de la partie française de l'île est en cours d'évolution :

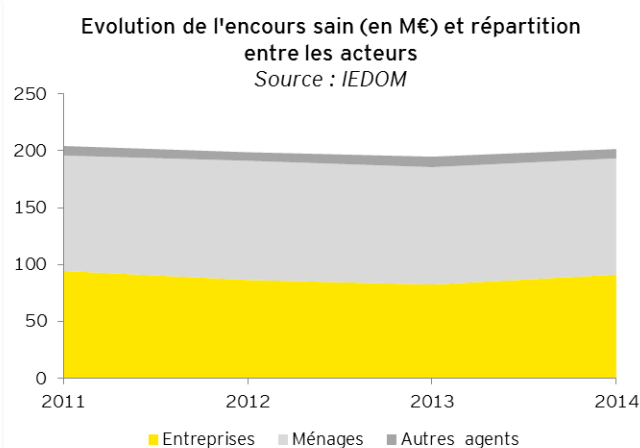
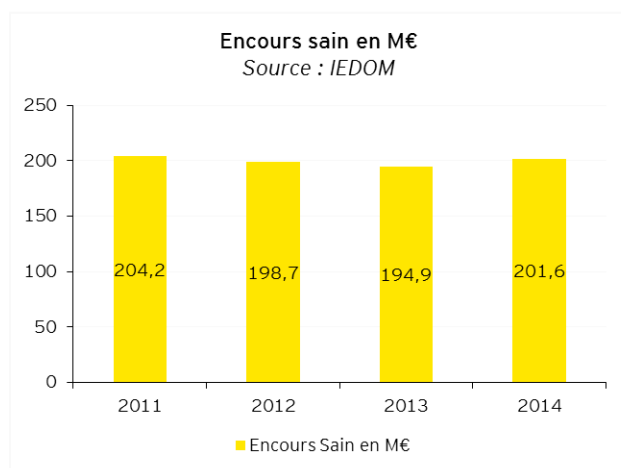
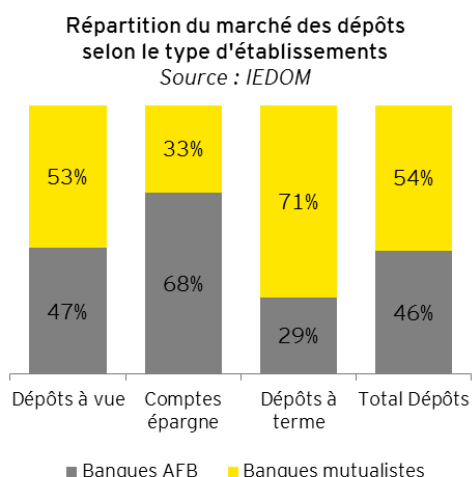
- ▶ Crédit mutuel, est un acteur historiquement présent qui poursuit son activité ;
- ▶ BFC-AG, intègre dorénavant LCL ;
- ▶ BDAF a fusionné avec la Caisse d'Epargne ;
- ▶ La BNP Paribas est en cours de fermeture.

La partie néerlandaise de l'île compte quant à elle 10 établissements de crédit : ABN AMRO Bank NV, The Bank of Nova Scotia ; Barclays Bank PCL, The Chase Manhattan Bank, Royal Bank of Trinidad and Tobago, Windward Islands Bank, ORCO Bank, FirstCaribbean International Bank et Banco di Caribe, RBC Royal Bank NV et la Banque Européenne du Crédit Mutuel. Ces banques sous sont l'autorité de la Banque des Antilles Néerlandaises (filiale de la banque centrale des Pays-Bas).

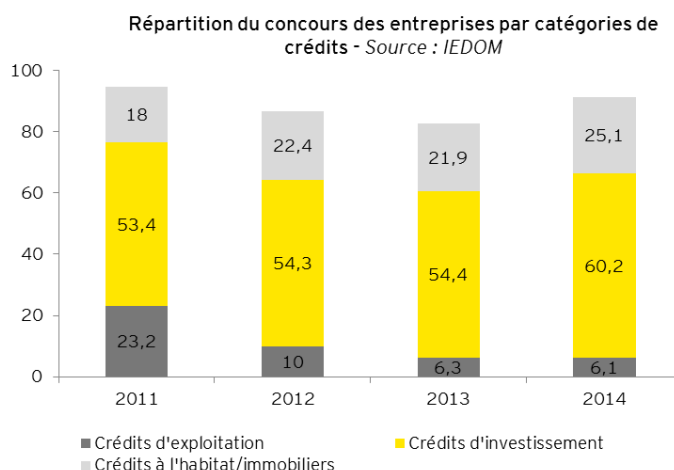
### 3.1.2 Une progression notable de l'encours de crédit aux entreprises

Il convient de noter la prédominance des banques mutualistes, qui monopolisent 51,1% de l'activité de crédit, contre 48,9% pour l'Association française des banques. Cette tendance est vérifiable pour l'ensemble des catégories de crédit, à l'exception des crédits à la consommation.

L'encours moyen progresse en 2014, il est en effet en progression de 11,9% par rapport à 2013. Cet encours s'élève à 9 972 euros au 31 décembre 2014 à Saint-Martin alors qu'il est de 5 746 euros à la Guadeloupe. Parallèlement à cette progression de l'activité de crédit, l'IEDOM observe une l'évolution des encours sains dans l'ensemble des crédits. A l'image de la situation guadeloupéenne, l'encours de crédits sains connaît une nouvelle progression en 2014 : une croissance de + 3,5% le portant à 201,6 millions d'euros.



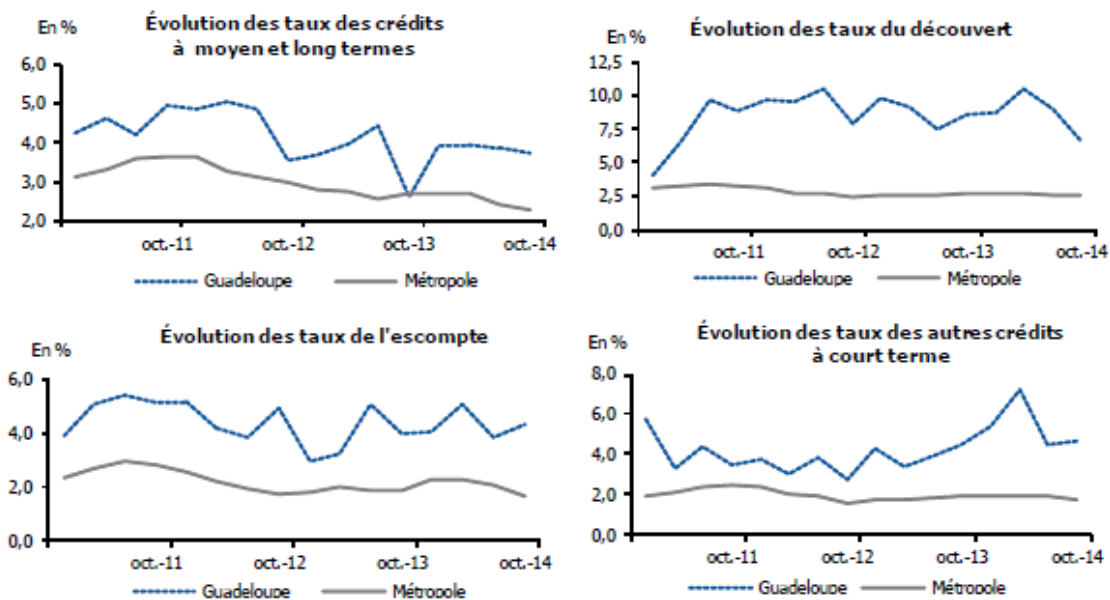
- ▶ Cet encours sain est **majoritairement porté par les ménages** mais les **entreprises** représentent une part de plus en plus importante (45,3% à fin 2014) et en progression pour cette catégorie de clientèle (+10,6% entre 2013 et 2014) pour atteindre 91,4 millions d'euros.
- ▶ Cette hausse est particulièrement portée par la croissance positive des crédits d'investissement aux entreprises (+10,6%) et aux crédits immobiliers (+14,7%). A l'inverse, les crédits d'exploitation continuent de baisser à cause de la baisse des crédits de trésorerie (-3,7%).



### 3.1.3 Des taux d'intérêt sensiblement supérieurs à ceux observés en métropole

#### ■ Des taux d'intérêts sensiblement supérieurs à Saint-Martin et en Guadeloupe que ceux constatés en métropole

Les entreprises des territoires de la Guadeloupe comme de Saint-Martin sont confrontées aux mêmes conditions d'accès aux financements, ces dernières peuvent être de nature à pénaliser le développement des entreprises. En effet, les taux d'intérêts pratiqués en Guadeloupe et à Saint-Martin sont sensiblement supérieurs à ceux constatés en métropole.



Sources : Banque de France, IEDOM

Cette réalité peut être un frein important au développement des entreprises du territoire, de par le renchérissement du crédit, alors même que les structures sont fortement demandeuses de financement.

A titre d'illustration, la hausse générale des avoirs financiers est largement portée par les entreprises dont les avoirs ont augmenté de +15,7% en 2014. Les entreprises sont les premiers créanciers des établissements de crédit avec 54,6% des ressources.

## 3.2 Une intervention limitée de Bpifrance et de l'AFD à Saint-Martin en financement direct

Les actions de Bpifrance et de l'AFD à Saint-Martin sont difficilement mesurables, au regard de la politique globale de soutien des entreprises que mènent ces acteurs en Guadeloupe et dans les îles du Nord.

Malgré une activité soutenue de Bpifrance en Guadeloupe, il convient de noter que les acteurs interrogés à Saint-Martin jugent que les interventions de Bpifrance et l'AFD sont limitées sur l'île. La CDC quant à elle, contribue aux dotations des fonds de prêts et de garanties d'Initiative Saint-Martin Active.

#### ■ Bpifrance

Bpifrance est une institution dont le rôle est de proposer différentes aides au financement. De fait, la structure intervient à Saint-Martin depuis 2013, dans le cadre d'une convention de partenariat avec l'Agence Française de Développement. Dans ce cadre, l'AFD est chargée de l'instruction des dossiers en Guadeloupe, à Saint-Martin et à Saint-Barthélemy.

Les rapports d'activité de Bpifrance sont régionaux et ne permettent pas de mesurer précisément l'activité propre à Saint-Martin. Néanmoins, En Guadeloupe, selon les rapports d'activité de l'institution de 2014, 606 projets

d'entreprises ont été soutenus à hauteur de 126 M€. Ces financements ont permis de lever 156 M€ de financements (publics et privés).

Il est cependant possible de catégoriser le type d'aide apporté par l'institution : Bpifrance est généralement sollicitée par les entreprises locales via ses outils de :

- ▶ Garantie, le fonds offrant des taux de 40% sur le développement et 50/60% sur la création ;
- ▶ Financement (en partenariat avec les banques ou organismes de fonds propres ;
- ▶ Court terme.

**Il convient de noter que de nombreux outils proposés par Bpifrance ne sont pas mis en œuvre et/ou sollicités à Saint-Martin. La question de leur pertinence en termes de réponse aux besoins des entreprises est de ce fait questionnable. Par ailleurs, Bpifrance ne dispose pas de locaux à Saint-Martin même, ce qui peut constituer un frein à la communication entre la structure et les porteurs de projet.**

### ■ **Agence Française de Développement**

Comme cela a été précisé plus haut, l'AFD est prestataire de services pour Bpifrance dans le cadre d'une convention de partenariat avec Bpifrance. Ainsi l'Agence occupe une place importante dans le dispositif de soutien des entreprises à Saint-Martin.

Au-delà de la gestion de l'offre de Bpifrance en Guadeloupe, l'AFD a plusieurs missions sur le territoire :

- ▶ Financer et accompagner les politiques publiques ;
- ▶ Promouvoir la compétitivité des entreprises et la création d'emplois ;
- ▶ Soutenir un développement régional harmonieux ;
- ▶ Agir en faveur du développement durable et de la préservation de l'environnement.

Dans le cadre de ses missions et pour répondre à ces objectifs, les activités de l'AFD à Saint-Martin sont, théoriquement, de diverses natures :

- ▶ Offre de financement aux collectivités locales et à leurs satellites : l'AFD intervient en financement des investissements pluriannuels portés par les collectivités publiques locales et établissements publics (projets de ports, aéroports, etc.) :
  - Dette long-terme ;
  - Préfinancement des subventions européennes : au regard des difficultés de trésorerie des collectivités, un risque identifié à ce jour est que ces mécanismes de préfinancement ne soient pas utilisés sur les projets d'investissement.
- ▶ Conseil aux collectivités : l'activité de l'AFD de conseil aux collectivités est de plus en plus significative et a vocation à être renforcée. L'objectif est d'assister les Directions / les élus dans la prise de décision au regard des problématiques de finances publiques.
- ▶ Offre de financement au secteur privé : l'AFD intervient en financement long-terme de projets de taille significative, notamment portés par des grandes entreprises (CAPEX à hauteur minimum de 7 à 8 M€ et prêts accordés d'un montant minimum de 3 à 5 M€). Les opérations se font en général en cofinancement avec les banques. Les secteurs d'intervention sont variables : ENR, agroalimentaire, tourisme.

**L'étude de l'offre de financement à Saint-Martin souligne la mobilisation d'un faible nombre d'acteurs, dont le principal est Initiative Saint-Martin Active, par sa présence sur le territoire, ses possibilités d'accompagnement des entreprises ainsi que la variété des soutiens financiers proposés. Ces interventions d'Initiative Saint-Martin Active complètent, aux côtés de Bpifrance, les solutions de financement offertes par un secteur bancaire en cours de restructuration.**



### 3.3 Initiative Saint-Martin Active : acteur central du soutien des entreprises à Saint-Martin

**Initiative Saint-Martin Active est un des acteurs les plus actifs sur l'île en matière de soutien aux entreprises. Ses interventions sont notamment déclinées autour :**

- ▶ De différents outils (prêts d'honneur, garanties, subventions, etc.), largement mobilisés sur les dernières années ;
- ▶ D'un effort marqué dans l'accompagnement et le conseil des porteurs de projets.

#### ■ **Financement d'Initiative Saint-Martin Active**

Les sources de financement d'Initiative Saint-Martin Active sont les suivantes :

- ▶ Fonctionnement :
  - fonds FSE (non versés depuis 2014) ;
  - cofinancement à hauteur de 100 k€ apporté par la COM de Saint-Martin pour les actions d'accompagnement ;
- ▶ Fonds de prêts :
  - FEDER (non versés depuis 2014) ;
  - CDC.
- ▶ Fonds de garanties :
  - FEDER (non versés depuis 2014) ;
  - FSE ;
  - CDC.

Il convient de noter que la CDC soutient les entreprises à Saint-Martin via sa contribution aux fonds de prêts et de garanties d'Initiative Saint-Martin Active. En 2012, selon le rapport final d'exécution du PO 2007-2013, elle a apporté 20 k€ à l'association. Par ailleurs, selon le même document, Initiative Saint Martin a reçu 442k€ de fonds FEDER entre le 29/10/2013 et le 28/12/2015.

Cependant il convient de noter que la période de transition entre les programmations des fonds ESI 2007-2013 et 2014-2020 a fragilisé l'activité d'Initiative Saint-Martin Active : aujourd'hui, la structure est dans une situation difficile, qui l'oblige à ralentir ses décaissements au profit des entreprises, le fonds de prêts est épuisé et les dotations par les fonds ESI 2014-2020 sont bloquées, en attente de la réalisation de la présente évaluation ex-ante.

Ainsi, en 2015, 83 dossiers de demande de prêts / de garanties ont été agréés (volet financement des entreprises) et seuls 40 prêts ont pu être décaissés.

**Au regard de ces éléments, il apparaît qu'Initiative Saint-Martin Active est une structure largement dépendante des Fonds ESI. Les fonds de prêts et de garantie sont financés par les fonds FEDER, le FSE, la Caisse des Dépôts et la COM de Saint-Martin.**

#### ■ **Initiative Saint-Martin Active contribue à répondre aux besoins des entreprises via différents outils d'aides au financement**

Membre du mouvement Initiative France et du réseau France Active, la structure Initiative Saint-Martin Active est présente sur le territoire depuis 2011. Initiative Saint-Martin Active est une association composée de 50 bénévoles dont la mission est de soutenir financièrement le développement des initiatives économiques locales en accompagnant financièrement les entreprises et porteurs de projet de Saint-Martin.

La plateforme soutient les entreprises au cours des différentes phases de leur vie :

- ▶ Création ;
- ▶ Premiers développements ;

- ▶ Retournement ;
- ▶ Reprise.

A ce titre le graphique ci-contre présente le profil des entreprises soutenues, on y observe une large représentation des entreprises en phase de création :

Au cours de ces différentes phases, la mission d'accompagnement d'Initiative Saint-Martin Active se décline autour de trois actions :

- ▶ La labellisation du projet ;
- ▶ Le partage du risque avec le banquier ;
- ▶ La sécurisation du risque au travers de garanties.

Dans cette perspective, l'offre locale d'Initiative Saint-Martin Active se décompose en différents outils de financement :

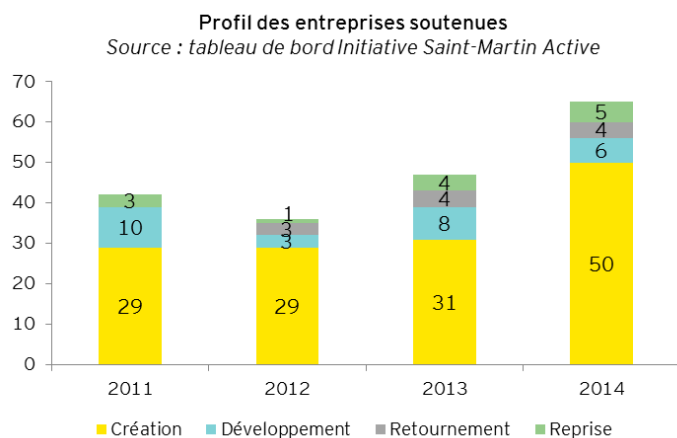
- ▶ Les Prêts d'honneur à la petite entreprise :
  - Prêt d'honneur création/reprise/première croissance, à taux zéro et sans garantie, destiné à répondre aux besoins d'investissement matériels, de frais de démarrage et de trésorerie (de 2 à 25 k€) ;
  - Prêt d'honneur premier emploi, ayant pour but d'aider les entreprises âgées de moins de 7 ans à embaucher un salarié pendant six mois. Le ticket peut aller de 2 à 25 k€ ;
  - Prêt d'honneur Dynamisation, s'adressant aux entreprises en difficulté, devant financer un BFR significatif ;
  - Par ailleurs, Initiative Saint-Martin Active est opérateur NACRE, s'adressant particulièrement aux demandeurs d'emploi (1 à 8 k€).
- ▶ Initiative Saint-Martin Active est opérateur du programme Cap'Jeunes - comprenant une prime de démarrage de 2 k€ ainsi qu'un accompagnement pendant 3 ans - ainsi que du dispositif PIJ, comprenant une subvention maximale de 7 320 € à destination des jeunes de 18 à 30 ans ;
- ▶ Les garanties et prêts France Active permettant aux structures de l'économie sociale et solidaire d'accéder au crédit bancaire (montant maximal de 45 k€).

Ces différents outils sont mobilisables par les entreprises de Saint-Martin en réponse à leurs besoins en financement.

#### ■ **Un bilan 2014 de l'activité de soutien aux entreprises traduisant une forte demande de la part des porteurs de projet**

En 2014, le rapport d'activité d'Initiative Saint-Martin Active en soutien des entreprises démontre le dynamisme de la structure :

- ▶ 410 entreprises locales ont été accueillies au sein d'Initiative Saint-Martin ;
- ▶ 40 prêts ont été décaissés pour un volume total de 337 885 € ;
- ▶ 7 subventions PIJ pour un volume total de 51 240 € ;
- ▶ 1 subvention Cap'Jeunes (pour la première fois en 2015) ;
- ▶ 3 subventions FEDER pour un montant de 154 549 €.
- ▶ 86 garanties instruites.



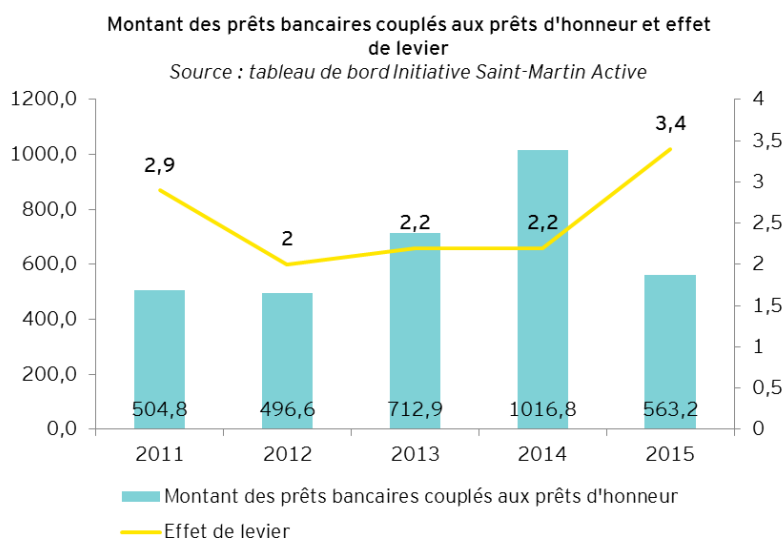
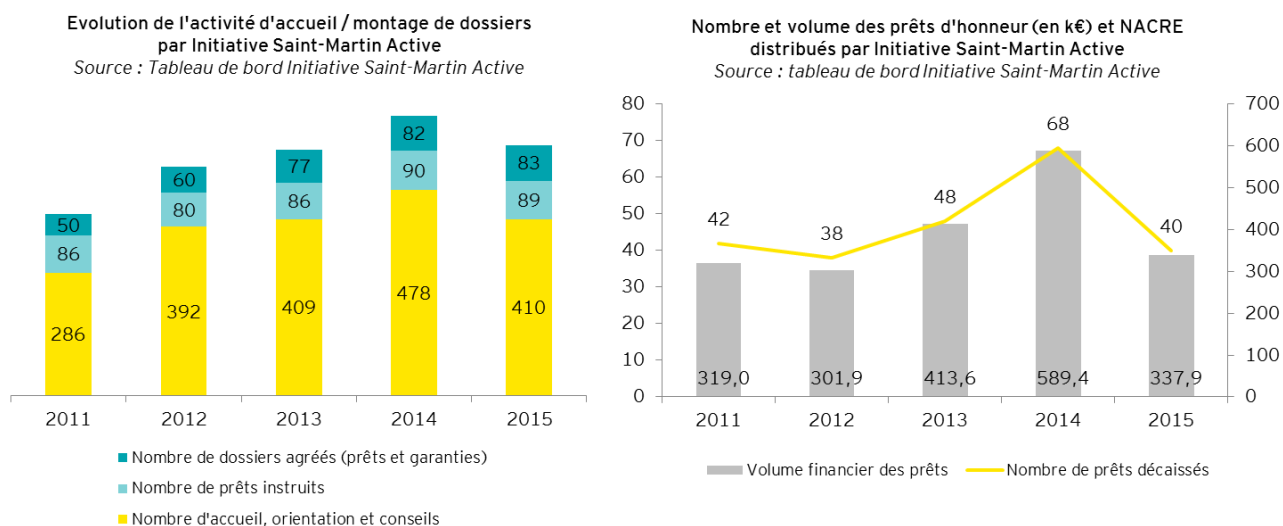
Initiative Saint-Martin Active a été particulièrement dynamique depuis 2007 dans l'allocation de prêts d'honneur et NACRE :

- ▶ Ainsi, on observe en effet une augmentation de 62% du nombre de prêts décaissés et de 85% du volume financier entre 2011 et 2014.
- ▶ En 2015, les contraintes financières de l'association ont conduit à limiter cette activité, ramenant le nombre de prêts décaissés et le volume financier de ces prêts à des niveaux voisins de ceux de 2011.

Par ses intervention en garanties, Initiative Saint-Martin Active a permis la levée d'un montant de prêts bancaires de plus de 563 157 €, ce qui représente un effet de levier de 3,4. **Cet effet de levier élevé démontre l'efficacité des dispositifs de garantie d'Initiative Saint-Martin pour faciliter l'accès au financement des porteurs de projet.**

Ainsi, malgré une redéfinition en cours du secteur bancaire à Saint-Martin, on observe une augmentation de l'effet de levier entre 2012 et 2015, passant de 2 à 3,4.

Les graphiques ci-dessous présentent les métriques issues du tableau de bord d'Initiative Saint-Martin Active en matière de prêts bancaires, de subventions et de prêts d'honneur et NACRE.



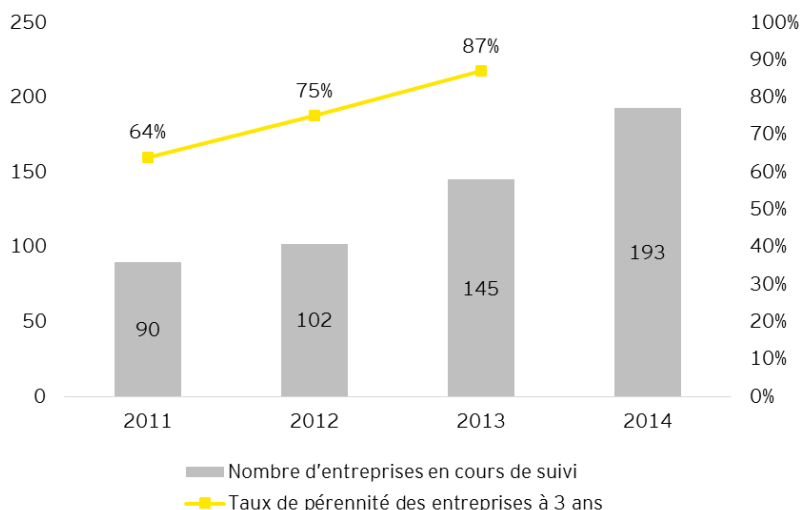
■ **Un dispositif tourné vers la problématique de l'accompagnement des porteurs de projet**

Initiative Saint-Martin Active attache une attention toute particulière à l'accompagnement des porteurs de projet locaux. Il convient de rappeler que sur l'année 2015, 410 entreprises ont été accompagnées par la structure.

Plus largement, l'accompagnement proposé par la structure permet de créer les conditions d'un taux de pérennité élevé pour les entreprises ayant été accompagnées mais aussi de faire face à certaines contraintes et spécificités du territoire :

- ▶ La réussite de l'entrepreneuriat est fondamentale pour en faire une solution en réponse au chômage structurel à Saint-Martin (taux de chômage de 32%) ;
- ▶ Il n'y a aucune structure de formation supérieure sur le territoire pour former les jeunes à la gestion d'entreprise ;
- ▶ Le manque de structuration des entreprises.

**Nombre d'entreprises suivies et taux de pérennité à 3 ans**  
Source : tableau de bord Initiative Saint-Martin Active

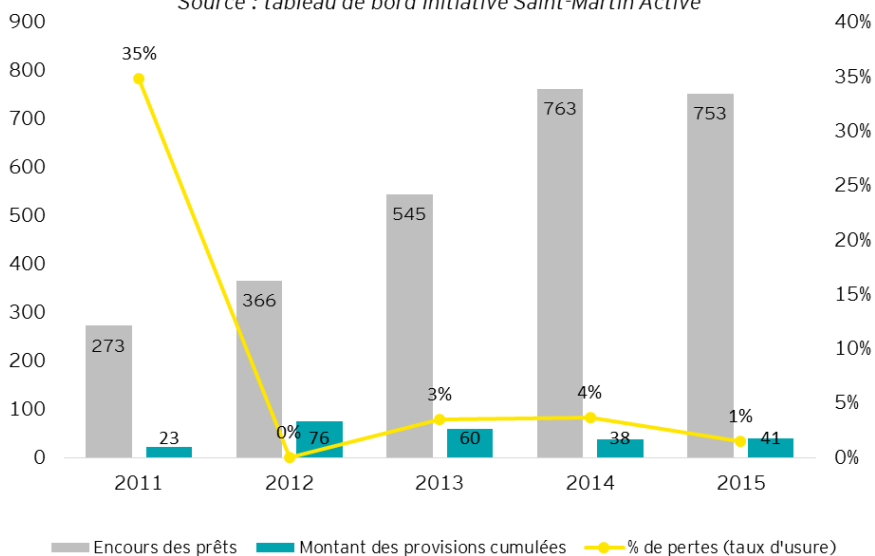


En outre, l'association semble placer depuis 2011 des efforts particuliers dans la pérennisation du fonds de prêts : les montants de perte (taux d'usure du fonds) ont connu une réduction exceptionnelle entre 2011 et 2015, semblant démontrer :

- ▶ La sélection de dossiers majoritairement viables et la pertinence des actions de suivi et d'accompagnement mises en œuvre ;
- ▶ L'engagement de l'association dans des procédures de recouvrement des fonds publics engagés.

**Encours des prêts (en k€), montant des provisions cumulées et taux d'usure**

Source : tableau de bord Initiative Saint-Martin Active



### ■ Initiative Saint-Martin Active soutient l'Economie Sociale et Solidaire

Concernant son activité de soutien aux structures de l'économie sociale et solidaire, celle-ci a été lancée en 2014 et a permis en 2015 de décaisser deux prêts d'honneurs - couplés avec des prêts bancaires garantis - dont le montant moyen s'établissait à 15 k€, permettant de créer ou sauvegarder 43 emplois.

De même, les actions d'accompagnement sont adaptées aux besoins de ces acteurs de l'économie sociale et solidaire. Ce positionnement de l'association en soutien de l'Economie Sociale et Solidaire s'est renforcé en 2015 :

- ▶ Une montée en charge des accompagnements d'entreprises (10 au 10/12/2015 contre 1 en 2014 selon le tableau de bord de l'association.
- ▶ 30 000€ d'aides (prêts d'honneur) décaissés pour les associations de l'ESS.

L'action d'Initiative Saint-Martin Active dans le secteur de l'ESS est encore confidentielle, mais les acteurs rencontrés ont souligné la forte volonté de l'association de se positionner en soutien des entreprises de ce segment, prometteur en termes économique et social.

## 3.4 Une activité en garanties bancaires du Fonds DOM, auquel s'est substitué en 2013 le Fonds national de garanties de Bpifrance

---

### ■ Un effet levier difficilement quantifiable du Fonds DOM

Le Fonds de garantie des départements d'Outre-mer (Fonds DOM) était jusque 2013 l'outil principal disponible de garanties bancaires<sup>1</sup> en Guadeloupe et à Saint-Martin, géré alors par l'AFD. Visant à faciliter l'accès des TPE et PME au crédit bancaire, celui-ci s'adressait aux TPE/PME viables en phase de création, développement, transmission et renforcement de la structure financière. Il ciblait à cet égard les crédits moyen et long terme (2 à 15 ans) souscrits par des entreprises.

- ▶ La quotité de garantie était au maximum de 70% de l'encours du crédit, avec un montant maximal d'encours garanti de 1,5 M€.
- ▶ Exclusion des entreprises du secteur de l'agriculture et de la pêche qui dépendent du FOGAP, des entreprises intervenant dans l'intermédiation financière et des entreprises de promotion et de locations immobilières.

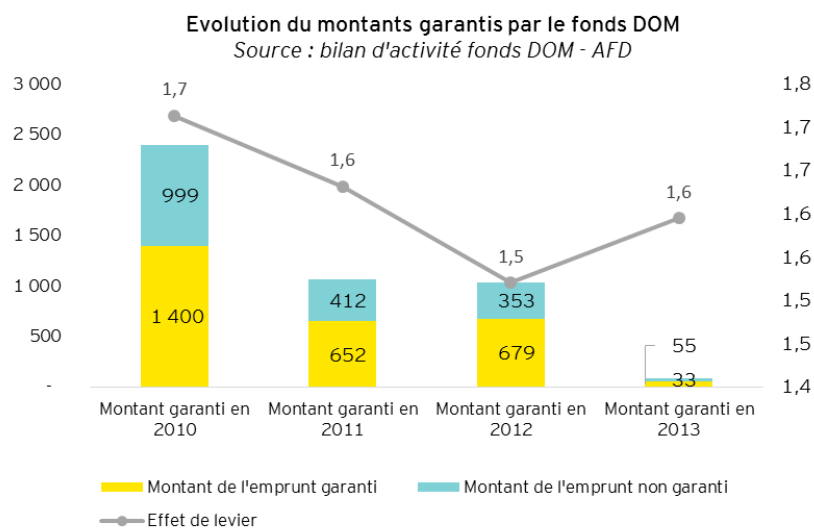
Ce fonds a été créé en 1999 ; les éléments de bilan disponibles consultés<sup>2</sup> ne concernaient néanmoins que la période 2011-2013 et ne présentent pas les garanties qui ont été effectivement appelés. Néanmoins, ils font état entre le 01/01/2010 et le 30/04/2013 de :

- ▶ 2,8 M€ de garanties accordées à Saint-Martin ;
- ▶ 4,6 M€ de crédits bancaires accompagnés ;
- ▶ 29 entreprises accompagnées (pour 35 garanties données, deux entreprises bénéficiant de plusieurs garanties).

---

<sup>1</sup> Le Fonds de garanties agriculture pêche (FOGAP) vise également les projets d'installation ou de diversification des PME des secteurs de l'agriculture, de la pêche, de l'aquaculture et de la filière bois. Néanmoins, sa mobilisation a été résiduelle : ainsi, 10 dossiers ont été traités en 2014 pour un encours de risques de 735 k€.

<sup>2</sup> Rapport d'exécution final PO 2007-2013 - 30/04/2013 - Fonds DOM



Si le dynamisme du fonds DOM était avéré en 2010, on observe une baisse des interventions de ce dernier en 2011, 2012 et 2013. Entre 2010 et 2013, les garanties apportées par le fonds DOM ont été diminuées de près de 96%.

Par ailleurs, un certain nombre d'écueils liés à la mise en œuvre de ce fonds sont ressortis des entretiens menés avec des intermédiaires financiers du territoire et porteurs de projet. Ces éléments n'ont pas pu être confirmés par une approche documentaire.

- ▶ Des délais longs d'obtention de la garantie ;
- ▶ Les garanties accordées par le fonds DOM ne sont pas à première demande, et sont par ailleurs jugées difficiles à mobiliser par les acteurs bancaires en raison de covenants stricts. Dans ce contexte, il semble que les banques utilisent les garanties du fonds DOM plutôt comme des sur-garanties, en complément des cautions personnelles du porteur. Dès lors, l'effet de levier sur le financement des projets risqués apparaît fortement diminué ;
- ▶ Les prêts à court terme (<24 mois) ne sont pas éligibles aux garanties du fonds DOM, tandis que les entreprises interrogées font état de difficultés à obtenir des financements à court terme, notamment de leur trésorerie ;
- ▶ La mobilisation du Fonds DOM aurait bénéficié majoritairement aux projets présentant les montants les plus significatifs, portés par des PME solides pour qui l'accès au financement est déjà facilité.

#### ■ **Un dispositif relayé en 2013 par le Fonds national de garanties Bpifrance**

En préambule, il convient de noter que l'intervention de Bpifrance à Saint-Martin est agrégée, dans les rapports d'activité notamment, avec celle en Guadeloupe. Il apparaît donc difficile de spécifier et de préciser les interventions propres à ce territoire, ces informations ne nous ayant pas été communiquées par les interlocuteurs rencontrés. Les éléments d'activités décrits correspondent de ce fait à ceux de Bpifrance en Guadeloupe et à Saint-Martin.

Clôturé en 2013, le Fonds DOM a été remplacé par le déploiement en Guadeloupe du Fonds national de garanties Bpifrance. En 2014, les bilans d'activité de Bpifrance Financement montrent que ce dispositif a permis de prendre efficacement le relai du fonds DOM, en dépit d'une quotité de garantie moindre (50% ou 60% selon la catégorie de garantie) :

- ▶ 320 interventions en garantie ont été réalisées sur cette année 2014 ;
- ▶ 26 M€ de garanties accordées ont permis d'accompagner 50 M€ de prêts.

De fait, Bpifrance Financement a accompagné la mise en œuvre de son Fonds de garantie par des actions de nature à renforcer la mobilisation de ce dernier par les établissements bancaires :

- ▶ Travail de communication et de renforcement des partenariats avec les banques ;

- ▶ Organisation d'un dispositif de délégation de signature aux établissements bancaires partenaires, pour la mise en œuvre de garantie de prêts d'un montant inférieur à 200 k€.

Par ailleurs, son offre de garanties bancaires apparaît élargie par rapport au Fonds DOM, qui était exclusivement concentré sur la garantie de crédits moyen et long terme :

- ▶ Pour les PME de moins de 3 années d'existence :
  - Garantie création (financement des immeubles, matériels, véhicules, etc.) : en 2014, 278 entreprises ont été soutenues par ce dispositif, pour un montant de risque pris par Bpifrance de 22 M€ et 44 M€ de financements totaux accordés.
- ▶ Pour les PME de moins ou plus de 3 années d'existence :
  - Garantie court terme (financement des concours court terme et des engagements par signature) - non mobilisée en 2014 en Guadeloupe.
  - Garantie International (financement des besoins immobiliers, matériels ou immatériels, programmes à l'export) - non mobilisée en 2014 en Guadeloupe.
- ▶ Pour les PME de plus de 3 années d'existence :
  - Garantie Renforcement de la trésorerie (financement du BFR, consolidation des crédits court terme existants) ;
  - Garantie Innovation (financement des investissements incorporels ou corporels, préfinancement des subventions publiques, préfinancement du CIR, augmentation du BFR, etc.) - non mobilisée en 2014 en Guadeloupe.

### 3.5 Evaluation de l'offre de financement à Saint-Martin

Le tableau ci-dessous présente une synthèse de l'appréciation qui peut être faite de l'offre de soutien aux entreprises de Saint-Martin.

	POINTS FORTS	POINTS D'ATTENTION
LISIBILITE, VISIBILITE ET ACCESSIBILITE DU DISPOSITIF DE FINANCEMENT ET D'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Un territoire de taille réduite qui permet une meilleure circulation de l'information.</li> <li>▶ Le nombre réduit d'acteurs permet de faciliter la lecture des dispositifs de financement et d'accompagnement des entreprises à Saint-Martin.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Certains acteurs ayant théoriquement vocation à intervenir à Saint-Martin Active comme Bpifrance ou l'AFD ne disposent pas de locaux sur place.</li> <li>▶ La lisibilité de l'ensemble des dispositifs d'aide et d'accompagnement au sein de d'Initiative Saint-Martin pourrait être sans doute renforcée.</li> <li>▶ La lisibilisé des acteurs du système bancaire est rendue difficile par la récente restructuration de ce dernier.</li> </ul>
POSITIONNEMENT ET EFFICACITE DU DISPOSITIF	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ La capacité d'intervention de Bpifrance et de l'AFD à Saint-Martin est un avantage pour le territoire.</li> <li>▶ Initiative Saint-Martin Active est la clé de voûte de l'accompagnement et de l'aide aux entreprises à Saint-Martin. La structure présente un positionnement pertinent renforcé par la diversité de son offre : prêts d'honneur, subventions, garanties, accompagnement des entreprises.</li> <li>▶ Une action efficace d'Initiative Saint-Martin Active prouvée notamment par le nombre d'entreprises aidées ainsi que par leur taux de pérennité élevé :</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Un dispositif global qui ne permet pas de soutien des entreprises en fonds propres.</li> <li>▶ Des interventions rares de Bpifrance et de l'AFD à Saint-Martin qui gagneraient à être développées.</li> <li>▶ Un point d'attention concerne la situation financière fragile d'Initiative Saint-Martin Actuve.</li> <li>▶ Une efficacité du système de financement bancaire classique pénalisé par des taux d'intérêts plus élevés qu'en métropole ainsi que par la récente restructuration de la filière à Saint-Martin.</li> </ul>

	POINTS FORTS	POINTS D'ATTENTION
	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ En 2013, le taux de pérennité à trois ans des entreprises accompagnées en financement ou en garantie s'élevait à 87%, illustrant l'impact fort des actions d'accompagnement mises en œuvre auprès de ces entreprises, dans un contexte où les porteurs de projet sont souvent peu qualifiés et favorisés ;</li> <li>○ En 2014, 1,53 emploi était créé par entreprise soutenue (1,68 en 2013). Le coût de l'emploi créé est estimé en moyenne à 1500€, contre 12 000€ par demandeur d'emploi ou bénéficiaire de minima sociaux.</li> </ul> <p>▶ L'attention toute particulière d'Initiative Saint-Martin au secteur de l'ESS est de nature à permettre le développement de cette filière à fort potentiel d'emploi.</p>	
ADEQUATION DES INSTRUMENTS D'INGENIERIE FINANCIERE AVEC LES BESOINS	<p>▶ Les besoins des entreprises du territoire semblent bien couverts par les instruments financiers à leur disposition et notamment les interventions d'Initiative Saint-Martin Active.</p> <p>▶ La diversité des instruments à disposition des entreprises du territoire permet de répondre aux besoins actuels.</p>	<p>▶ Un enjeu majeur tient à sécuriser l'action sur le long terme d'Initiative Saint-Martin Active.</p> <p>▶ Un développement des interventions de Bpifrance et de l'AFD est souhaitable, cela permettrait de répartir la charge d'accompagnement des entreprises.</p>



## 4. Identification des insuffisances de l'offre de financement et défaillances de marché non couvertes

L'objectif de ce chapitre est de :

- ▶ Identifier de manière transversale les insuffisances du dispositif saint-martinois actuel de financement, mais plus largement de l'écosystème de l'accompagnement des acteurs économiques du territoire ;
- ▶ Proposer une estimation des besoins de financement non couverts ;
- ▶ Qualifier de manière plus fine ces difficultés par secteurs d'activité et typologies de projets.

Cette analyse repose largement sur les entretiens menés avec les acteurs et parties prenantes du dispositif sur la période 2007-2013.

### 4.1 Besoins transversaux au regard des difficultés d'accès au financement et défaillances de marché

Ainsi que cela a été présenté plus haut, les entreprises de Saint-Martin présentent des caractéristiques rendant leur accès au financement difficile, en premier lieu desquelles leur taille. En effet, le financement traditionnel nécessite l'apport de garanties que ne peuvent potentiellement pas apporter de petites structures.

Par ailleurs, comme en Guadeloupe, les entreprises de Saint-Martin présentent des carences en fonds propres de nature à complexifier leur accès aux financements bancaires.

Enfin, il convient de noter que le manque de visibilité ou d'information sur les dispositifs d'aide aux entreprises (accompagnement, prêts d'honneur, garanties, etc.) sur l'île n'incite pas les porteurs de projet à la réalisation des démarches nécessaires.

Au regard de ces éléments, trois enjeux et besoins transversaux sont identifiés à ce jour, afin d'améliorer la pertinence et l'efficacité de l'offre de financement et sa capacité à répondre à la demande des entreprises.

#### ■ **Des efforts à mettre en œuvre en vue du renforcement de la lisibilité du dispositif local d'ingénierie financière et d'accompagnement des porteurs de projets**

L'offre de financement locale est constituée d'un nombre limité de structures déployant cependant une large palette d'instruments : quasi fonds-propres, garanties, subventions ce qui permet de couvrir une large typologie de besoins de financement.

**Cependant, cette pluralité des offres de financement induit également une faible lisibilité des outils de financements disponibles. En effet chaque type d'outil n'est pas associé à une structure particulière.**

A ce titre, les actions de communication et d'information réalisées par les intermédiaires financiers semblent globalement insuffisantes. Il serait profitable de communiquer de manière plus active sur les outils à la disposition d'Initiative Saint-Martin Active ainsi que sur les autres dispositifs existant comme les instruments déployés par Bpifrance.

**Cette disponibilité de l'information doit être complétée par un accompagnement permettant aux porteurs de projet de mobiliser à bon escient l'offre de financement existante.**

#### ■ **Un besoin de renforcement de l'accompagnement des entrepreneurs, en vue d'améliorer leur accès au financement**

Un constat partagé par l'ensemble des intermédiaires financiers et représentants d'entreprises/de secteurs/de filières rencontrés en Guadeloupe et à Saint-Martin a trait au manque de robustesse observé au sein de nombreuses TPE/PME du territoire : **absence de structuration financière, mais également manque de compétences et de professionnalisation qui impacte la gestion du projet/de l'entreprise et sa viabilité.**

**Si cette carence concernant la professionnalisation de la gestion des entreprises et leur pilotage est identifiable à tous les stades de développement des entreprises, et déterminante de leurs conditions de financement, elle**

**est particulièrement importante et visible sur la phase de création** : dossiers soumis aux financeurs manquant de robustesse, sur lesquels un financeur manque de visibilité à un horizon de 3 à 5 ans (vision partielle, marché peu qualifié ou identifié, investissements surestimés, BFR sous-estimé, etc.).

A Saint-Martin un acteur central intervient sur l'accompagnement des projets, dans leur maturation et dans le montage des dossiers de financement : Initiative Saint-Martin Active. Ce service est largement apprécié, comme le confirme le nombre grandissant d'entreprises accompagnées. Ainsi Initiative Saint-Martin Active s'occupe des problématiques d'accompagnement des entreprises et de financement de ces dernières. Par ailleurs, la CCI de Saint-Martin, la FTPE et les services de l'Etat participent également à l'accompagnement des porteurs de projet et entreprises.

■ **Une orientation prioritaire des instruments financiers vers les capitaux permanents des entreprises et le financement de leur exploitation**

Au regard de la structure financière des entreprises de Saint-Martin et de Guadeloupe, deux actions sont souhaitables :

- ▶ Le **renforcement des capitaux permanents** des TPE/PME, insuffisamment structurées, est un enjeu-clé : cette insuffisance perturbe leur accès au financement bancaire pour accéder à l'investissement et, au-delà, leurs perspectives de développement, en dépit des aides publiques pouvant être réunies ;
- ▶ Le **développement d'outils de financement de l'exploitation** des TPE/PME de Saint-Martin est crucial, au regard des aménagements nécessités par la contrainte insulaire, qui pèsent notamment lourdement sur leur BFR (gestion des stocks, etc.), mais également des délais de paiement des collectivités publiques locales et des délais de versement des subventions d'investissement.

Ces deux constats amènent à confirmer l'importance **des dispositifs de quasi-fonds propres dans le futur dispositif**, permettant de consolider le bilan des entreprises en contribuant à l'équilibre structurel de leur exploitation. A l'inverse, les besoins en un éventuel dispositif de capital-investissement apparaissent limités à ce jour (peu de projets novateurs, suffisamment structurés pour permettre l'intervention d'un capital-risqueur).

Néanmoins, des dispositifs de *crowdfunding*, soutenus par les enjeux de défiscalisation des investisseurs, pourraient être intéressants pour le territoire et à même de mobiliser des mécènes locaux. A cet égard, il convient de noter que la plateforme de financement participatif en fonds propres, Feedelios, travaille actuellement à la visibilité de son intervention (enjeu de la sélection de dossiers viables et de la collecte de fonds). Cette plateforme pourrait être amenée à soutenir des dossiers à Saint-Martin et accompagne actuellement un porteur de projet de l'île.

En complément, des instruments de prêts dédiés au financement des investissements immatériels et du BFR de croissance pourront être recommandés.

## 4.2 Estimation des besoins de financement des entreprises de Saint-Martin

L'identification des besoins du territoire est un travail rendu complexe au regard des informations lacunaires disponibles. Dans le cadre de cette étude, une estimation du besoin des entreprises est présentée sous la forme de trois grandes familles de sources de financement :

- ▶ Les apports personnels compris comme la somme :
  - Des subventions ;
  - Des prêts d'honneur ;
  - Des économies apportées par le porteur de projet (ou tout autre « love money ») ;
  - Les micro-crédits.
- ▶ Les apports en fonds propres entendus comme la somme :
  - Des interventions en capital-investissement ;
  - Des prêts participatifs.
- ▶ L'endettement compris comme l'endettement bancaire (éventuellement endettement garanti).

Ces différents types de besoins seront évalués pour trois types d'entreprises représentatives de l'écosystème entrepreneurial de Saint-Martin :

- ▶ Les micro-entrepreneurs;
- ▶ Les TPE ;
- ▶ Les petites ou moyennes entreprises (PME) et entreprises de taille intermédiaire.

### ■ Une caractérisation des besoins en financement différenciée selon la création et les phases ultérieures de développement

L'évaluation des besoins proposée présente une différenciation selon la situation des entreprises concernées :

- ▶ Les besoins en financement à la création des entreprises (selon le type micro-entrepreneurs, TPE ou PME) ;
- ▶ Les besoins en financement des entreprises sur les phases ultérieures de cycle de vie (selon le type micro-entrepreneurs, TPE ou PME).

Les tableaux ci-dessous établis sur la base des données APCE et des entretiens menés auprès des acteurs du financement locaux présentent la répartition des sources de financement par situation (création, cycle d'exploitation courant) et par type d'entreprise (micro-entreprises, TPE ou PME) :

Modalités de financement des micro-entrepreneurs	Création	Phases ultérieures de développement
Fonds propres	90%	40%
<i>dont apports personnels</i>	100%	100%
<i>dont apports en fonds propres et quasi fonds propres</i>	0%	0%
Endettement	10%	60%

Modalités de financement des TPE	Création	Phases ultérieures de développement
Fonds propres	75%	40%
<i>dont apports personnels</i>	50%	50%
<i>dont apports en fonds propres et quasi fonds propres</i>	50%	50%
Endettement	25%	60%

Modalités de financement des PME	Création	Phases ultérieures de développement
Fonds propres	50%	20%
<i>dont apports personnels</i>	60%	60%
<i>dont apports en fonds propres et quasi fonds propres</i>	40%	40%
Endettement	50%	80%

### ■ **Caractérisation des besoins en financement en phase de création**

L'estimation des besoins en phase de création est estimée en fonction des besoins moyens par type d'entreprises (micro-entreprises, TPE ou PME) et résumée dans le tableau ci-dessous, elle est établie sur la base des entretiens réalisés et de recherches documentaires (APCE notamment) :

Besoin en financement à la création	Besoin en financement moyen (en k€)	Répartition des besoins des micro-entrepreneurs	Répartition des besoins des TPE	Répartition des besoins des PME
Inférieur à 2k€	1	40%	30%	10%
Entre 2 et 4k€	3	30%	30%	10%
Entre 4 et 8k€	6	10%	15%	20%
Entre 8 et 16k€	12	8%	10%	25%
Entre 16 et 40k€	28	6%	7%	20%
Entre 40 et 80k€	60	3%	5%	10%
Entre 80 et 160k€	120	2%	2%	3%
Plus de 160k€	180	1%	1%	2%

Lecture du tableau : 40% des micro-entrepreneurs font état d'un besoin de financement en phase de création inférieur à 2k€, 30% d'entre eux présentent un besoin compris entre 2 et 4k€.

Sur la base des montants moyens et de la répartition des besoins il est possible de déterminer un montant moyen par type d'entreprises (micro-entreprises, TPE ou PME) :

	Besoin à financer moyen (en k€)
Montant du besoin à financer moyen des micro-entrepreneurs	8
Montant du besoin à financer moyen des TPE	15
Montant du besoin à financer moyen des PME	23

### ■ **Caractérisation des besoins en financement en phase de cycle d'exploitation courant**

L'étude des besoins de financement réalisée spécifie les besoins selon que les entreprises sont en création ou en phase de cycle d'exploitation courant.

Pour estimer les besoins en phase de cycle d'exploitation courant, des hypothèses a été prise sur les investissements moyens des entreprises en France et le taux d'autofinancement pratiqué. Selon le rapport remis au Premier Ministre en septembre 2015 portant sur « Le financement de l'investissement des entreprises » :

- ▶ L'investissement annuel moyen des entreprises représente 6% de leur chiffre d'affaires ;
- ▶ Le financement des investissements est réalisé à 90% par de l'autofinancement.

Par ailleurs, un montant moyen des chiffres d'affaires des entreprises a été établi (par type d'entreprise) sur le territoire guadeloupéen, ces montants ont été estimés au regard des informations collectées sur DIANE et sur la base des entretiens réalisés.

	Montant en k€
Chiffre d'affaires moyen micro-entrepreneurs	70
Chiffre d'affaires moyen TPE	700
Chiffre d'affaires moyen PME	2 000

Sur la base de ces hypothèses, une estimation des besoins en financement des entreprises en cycle d'exploitation courant a été possible : il a été considéré que 10% des investissements annuels (établis grâce aux hypothèses de chiffre d'affaires) devaient être financés par des ressources externes.

*NB : Pour la réalisation de la projection sur la période 2016-2021, une hypothèse de croissance du chiffre d'affaires des entreprises de 2% par an a été retenue.*

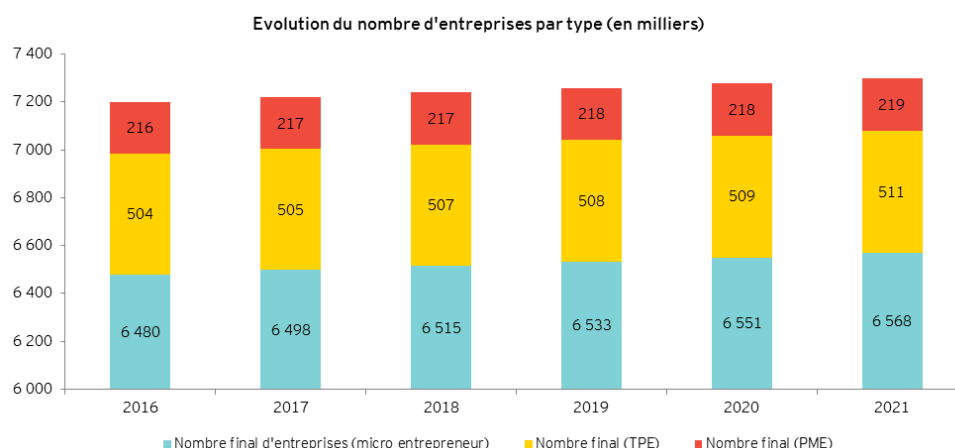
### ■ **Caractérisation des besoins en financement sur la vie de l'entreprise (aval de la création)**

Sur la base des hypothèses décrites ci-dessus, le dernier impératif nécessaire à l'évaluation des besoins consiste en l'évaluation du nombre d'entreprises sur la période 2016-2021. Cette évaluation est réalisée sur la base des entretiens menés et des données INSEE disponibles.

Selon les informations de la Chambre Consulaire Interprofessionnelle de Saint-Martin (CCISM), le nombre d'entreprises à Saint-Martin en 2014 serait de 7 159 environ. Par ailleurs en 2014, 4 160 entreprises ont été créées.

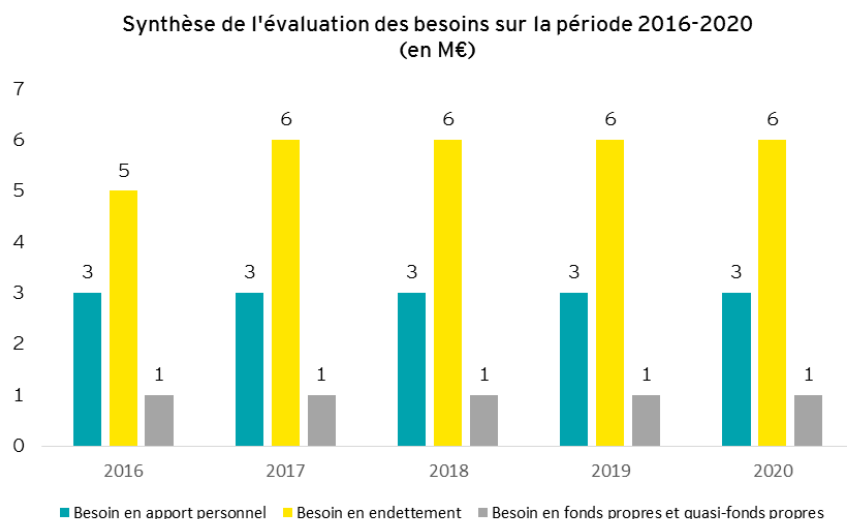
Pour la suite de l'analyse, les hypothèses suivantes sont retenues :

- ▶ Une stagnation du nombre de nouvelles créations d'entreprises (pour tous les types d'entreprises : micro-entrepreneurs, TPE et PME) sur la période 2016-2021. Ainsi chaque année il est supposé que 92 entreprises sont créées en à Saint-Martin, ce qui correspond aux tendances historiques récentes (source CCISM) ;
- ▶ Sur la base des données INSEE, une répartition des entreprises nouvellement créées et du stock d'entreprises existant est réalisée. Il est considéré que les PME représentent 30% des entreprises hors micro-entrepreneurs. Cette clé de répartition des catégories d'entreprises est conservée, qu'elles soient nouvellement créées ou existantes ;
- ▶ Un taux de défaillance des entreprises de 1%, quel que soit le type d'entreprise (micro-entrepreneurs, TPE ou PME), est retenu chaque année.



### ■ **Evaluation des besoins**

Capitalisant sur les différentes hypothèses et résultats présentés dans les paragraphes précédents, il est possible de proposer une évaluation des besoins de financement pour la période 2016-2020.



Les estimations réalisées dans ce chapitre vise à orienter le dimensionnement des instruments financiers et seront mises en regard des fonds européens disponibles.

### 4.3 Déclinaison sectorielle des besoins de financement, difficultés d'accès au financement et défaillances de marché

En préalable à cette étude sectorielle, il convient de noter que les filières de l'agriculture et de la pêche, aujourd'hui peu représentées à Saint-Martin, doivent être étudiées au regard de la récente adaptation du code rural de la pêche maritime : une ordonnance présentée en Conseil des ministres le 30 mars 2016 recodifie les dispositions relatives à l'outre-mer du code rural et de la pêche maritime.

Pour Saint-Martin, où le nombre d'exploitations agricoles est très limité, la recodification s'est accompagnée d'une recherche de simplification et d'adaptation pour répondre au mieux aux nécessités fonctionnelles des collectivités. Ainsi, une seule commission consultative exercera désormais les compétences de l'ensemble des commissions consultatives prévues par le code rural et de la pêche maritime, et un seul document de référence - au lieu de quatre - fixera les grands objectifs en matière d'agriculture, d'alimentation, de forêt et de pêche maritime. **Ces dispositions sont de nature à accompagner le développement et à dynamiser, dans les années à venir, les secteurs de la pêche et de l'agriculture.**

#### ■ L'agriculture

<b>FOCUS AGRICULTURE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Le poids du secteur agricole dans l'économie de Saint-Martin est limité et décroissant ;</li> <li>▶ La filière repose principalement sur l'élevage et souffre du fait de sa situation géographique de contraintes naturelles (sécheresse et manque d'eau) pesant lourdement sur la filière ;</li> <li>▶ <b>Acteur structurant le secteur/les filières</b> : La Chambre Consulaire Interprofessionnelle de Saint-Martin, le Groupement de Défense Sanitaire de bétail de Saint-Martin, l'association pour le développement de l'élevage et la promotion agricole locaux.</li> <li>▶ <b>Enjeux-clés</b> :             <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Besoins d'investissement importants (infrastructures et moyens de production) : modernisation, mise aux normes, irrigation, rénovation de hangars et de voiries ;</li> <li>▪ Accès au financement bancaire compromis par l'insuffisance des fonds propres ;</li> <li>▪ Besoins importants de financement du BFR.</li> </ul> </li> </ul>
--------------------------	---

#### Contexte

L'île de Saint-Martin profite d'un important relief volcanique ainsi que de plaines importantes. On y trouve également, des zones riches en calcaires (craignant la sécheresse) et d'autres en cendres volcaniques (sols riches pour la production agricole).

Par ailleurs, l'île jouit d'une situation climatique tropicale : une saison sèche (décembre à mai) et une saison humide (juin à novembre), qui ne rendent pas l'exploitation agricole aisée. En effet, l'île souffre d'un fort déficit d'eau pendant la saison sèche. Ainsi, la filière agricole connaît une contraction de son activité depuis plusieurs années.

La filière agricole à Saint-Martin compte environ 60 éleveurs et est caractérisée par :

- ▶ L'élevage des ruminants :
  - 800 bovins et 25 troupeaux environ ;
  - Environ 2000 caprins et ovins.
- ▶ L'élevage de porcs ;
- ▶ L'élevage de volaille, production d'œufs et la cuniculture ;
- ▶ La culture maraichère ornementale et vivrière :
  - Nombreuses pépinières ;
  - Exploitation agricole de Bellevue (vente de légumes biologiques) sur une surface de 8 hectares
- ▶ L'apiculture.

L'organisation de la filière est aujourd'hui portée par plusieurs structures :

- ▶ La Chambre Consulaire Interprofessionnelle de Saint-Martin ;
- ▶ Le Groupement de Défense Sanitaire de bétail de Saint-Martin visant à garantir la sécurité sanitaire des produits et proposant une charte des bonnes pratiques d'élevage ;
- ▶ L'association pour le développement de l'élevage et la promotion agricole locale.

Par ailleurs, il convient de noter que la filière agricole se professionnalise à Saint-Martin et notamment l'élevage : à titre d'illustration, un abattoir a été créé. Il semble cependant que celui-ci ne soit pas rentable du fait du faible nombre d'animaux abattus.

### **Besoins et conditions de financement**

La situation financière des acteurs du secteur agricole à Saint-Martin est fragile, il s'agit principalement de petites exploitations dont le cheptel tend à se réduire. De ce fait, elles ont difficilement accès aux canaux de financement classiques que sont les banques mais peuvent théoriquement avoir accès aux instruments de soutien des entreprises, notamment mis en place par Initiative Saint-Martin Active.

Ces exploitations souffrent du caractère étroit du marché (investissements sur-dimensionnés et impossibilités de réaliser des économies d'échelle) et de l'éloignement des services après-vente / sources d'approvisionnement (notamment pièces de rechange) nécessaires au matériel agricole. De ce fait, **les besoins de financement du BFR sont importants mais la situation financière des exploitations est bien souvent trop fragile pour sécuriser des sources de financement de moyen/long termes (capitaux propres, crédits bancaires).**

De manière générale **les besoins en financement sont élevés notamment en ce qui concerne l'investissement.** Ils ont notamment trait, comme en Guadeloupe à des projets de modernisation, de mise aux normes, d'irrigation, de rénovation de hangars et de voiries, de reconstitution du cheptel (caprins), etc.

Face à ces besoins, aucune solution de financement ne semble actuellement réellement mobilisable par ces petites exploitations, aux fondamentaux économiques trop peu robustes pour avoir accès aux canaux de financement classiques.

### **■ La pêche et l'aquaculture**

<b>FOCUS PÊCHE / AQUACULTURE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▶ <b>Le poids des secteurs pêche et aquaculture est très limité à Saint-Martin, moins de 0,1% des salariés de l'île :</b><ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>Acteur structurant la filière :</b> La Fédération de la Filière Mer a été créée à l'initiative de la Collectivité, début 2011 ;</li><li>▪ <b>Enjeux-clés :</b> Accessibilité des dispositifs de financement et adaptation des instruments financiers existants.</li></ul></li></ul>
--------------------------------------	---

### Contexte

La pêche, à l'image de l'agriculture, ne représente qu'une activité marginale à Saint-Martin. Ces deux filières réunies représentent moins de 0,1% des salariés<sup>1</sup> et souffrent d'un manque important de structuration. A titre d'illustration, il y aurait aujourd'hui autour de 12 marins-pêcheurs, (officiellement recensés) actifs sur l'île.

Plusieurs projets ou initiatives ont été proposées pour la filière pêche :

- ▶ Deux projets de zones de déchargement ont été déposés auprès de la COM pour développer et dynamiser la filière. Il est envisagé que ces nouvelles zones puissent créer du travail, former les nouvelles générations et devenir d'éventuels lieux de vente.

En terme d'aquaculture, il y aurait un large potentiel de développement notamment grâce à la pêche des grands fonds (langoustines) dans la zone Saba-Anguilla- St. Barth. Plusieurs difficultés sont relevées à ce sujet par les acteurs du secteur :

- ▶ L'absence de lieu de vente (besoin auquel la création de zones de déchargement pourrait répondre), de port de pêche ;
- ▶ L'absence d'accord avec les îles avoisinantes ;
- ▶ Le manque de jeunes intéressés par ce secteur.

Enfin, l'aspect touristique de la pêche pourrait être développé à Saint-Martin pour dynamiser le secteur, à ce sujet plusieurs propositions peuvent être faites :

- ▶ La création d'un aquarium ;
- ▶ Un restaurant autour de la pêche ;
- ▶ Le développement de la pêche sportive ;
- ▶ Le développement des « taxi boat ».

### Besoins et conditions de financement

L'offre de financement à destination des pêcheurs est très limitée, les entreprises de ce secteur d'activité étant perçues comme peu fiables *a priori*.

Le FOGAP (Fonds de garantie Agriculture et Pêche) semble avoir été peu mobilisé en Guadeloupe comme à Saint-Martin et n'a pas permis de répondre aux besoins, au regard de ses modalités de mise en œuvre, peu adaptées aux caractéristiques des acteurs de la pêche :

- ▶ Mobilisation uniquement pour des encours importants (montant supérieur à 200 k€) et ainsi absence d'adaptation à la réalité du tissu économique, constitué de petites entreprises ayant des besoins d'investissement moins élevés (entre 25 k€ et 45 k€) ;
- ▶ Supplément porté sur le taux d'intérêt du crédit octroyé.

Dans le secteur de l'aquaculture, les obstacles à l'entrée de nouveaux opérateurs sont importants :

- ▶ Processus long d'autorisation à l'installation de nouvelles infrastructures aquacoles ;
- ▶ Investissements significatifs, estimés entre 150 k€ et 450 k€ selon les infrastructures considérées ;

---

<sup>1</sup> Source : Acooss-Cgss, chiffres 2014



- ▶ Enjeu du préfinancement des subventions à l'investissement, pouvant être mobilisés par les opérateurs robustes auprès de leurs banques ;
- ▶ Enjeu de disposer des fonds propres suffisants afin de financer le BFR, dans un contexte où des recettes peuvent classiquement être dégagées 1 an après la réalisation des investissements ;
- ▶ Durée de retour sur investissement : estimée entre 5 et 10 ans.

## ■ Le tourisme et l'hôtellerie

<b>FOCUS TOURISME / HOTELIERIE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▶ <b>Poids du secteur (2014) : 26,4% des effectifs salariés recensés par l'Urssaf</b><ul style="list-style-type: none"><li>▪ Le secteur du tourisme constitue l'un des piliers de l'économie saint-martinoise. Il regroupe de nombreuses activités dont la branche de l'hébergement et de la restauration qui représentait en 2014, 1 613 salariés, soit 26,4 % des effectifs salariés recensés par l'Urssaf.</li><li>▪ Si l'activité touristique de l'île progresse globalement, la partie française reste pénalisée par un manque d'infrastructure. Elle accueille de ce fait moins de 10% des visiteurs arrivant sur l'île.</li></ul></li><li>▶ <b>Activités/filières clés</b> : hôtellerie, gîtes, tourisme de croisière, tourisme de plaisance</li><li>▶ <b>Acteur structurant la filière</b> : association des hôteliers de Saint-Martin (AHSM)</li><li>▶ <b>Enjeux-clés</b> :<ul style="list-style-type: none"><li>▪ De manière générale : besoins de renforcement des fonds propres et de la structuration financière en vue de porter des investissements et de financer le BFR ;</li><li>▪ Montée en gamme de l'hôtellerie ;</li><li>▪ Renforcement d'une « image de marque » touristique.</li></ul></li></ul>
--	--

### Contexte

Le secteur du tourisme constitue l'un des piliers de l'économie saint-martinoise. Il regroupe de nombreuses activités dont l'hébergement et la restauration qui représentait en 2014, 1 613 salariés, soit 26,4 % des effectifs salariés recensés par l'Urssaf. En 2014, près de 2,6 millions de visiteurs ont été accueillis sur l'île. La clientèle est principalement nord-américaine et, dans une moindre mesure, européenne et sud-américaine.

Au cours des vingt dernières années, la fréquentation touristique de l'île tend à progresser (environ +5 % par an), mais celle-ci a été fortement perturbée par les aléas climatiques comme les cyclones de 1999 et 2000, les événements du 11 septembre 2001 ainsi que les différentes crises économiques internationales. Près des trois quarts des visiteurs venant sur l'île sont des croisiéristes.

Ne disposant pas d'infrastructures portuaires et aéroportuaires adaptées pour accueillir un tourisme de masse, la partie française accueille moins de 10 % des visiteurs arrivant sur l'île<sup>1</sup>. Du fait de la forte représentativité des touristes américains sur l'île, la parité euro/dollar a un impact fort sur la rentabilité des hôtels et autres lieux touristiques.

De manière générale la partie française de l'île apparaît moins attractive et moins dynamique, souffrant notamment d'un manque d'infrastructures qui pénalise son activité.

### Besoins et conditions de financement

Le secteur du tourisme et de l'hôtellerie est structurant pour l'économie de Saint-Martin, il concentre une part importante des effectifs salariés et offre un potentiel économique et d'emploi important. A titre d'illustration, le PO FEDER/FSE identifie comme priorité la structuration du produit « chambre d'hôtes » sur le marché de l'hébergement ainsi que la promotion touristique du territoire.

Le financement des entreprises de ce secteur est un enjeu important auquel les dispositifs actuels peuvent contribuer, notamment Bpifrance et Initiative Saint-Martin Active. Il serait cependant profitable d'accroître les

<sup>1</sup> Source : Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM), rapport annuel 2014, page 42

soutiens à ce secteur primordial (sous forme de garanties et de prêts) ainsi que de renforcer l'accompagnement des porteurs de projets.

### ■ **L'économie sociale et solidaire**

<b>FOCUS ESS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▶ <b>Poids du secteur :</b><ul style="list-style-type: none"><li>▪ Environ 80 associations sur un total de 1400 ;</li></ul></li><li>▶ <b>Activités/filières clés :</b> le sport, la culture, les loisirs, l'insertion par l'activité économique, les services à la personne, la santé, la prévention de la délinquance ;</li><li>▶ <b>Enjeux-clés :</b><ul style="list-style-type: none"><li>▪ Secteur dépendant des aides publiques ;</li><li>▪ Manque de moyens (déficit d'équipements de proximité, problématique de trésorerie) et de structuration) ;</li><li>▪ Besoin de professionnalisation et d'accompagnement, particulièrement des filières potentiellement créatrice d'emplois (agriculture, éco-tourisme, valorisation du patrimoine, services à la personne).</li></ul></li></ul>
------------------	---

#### Contexte

Le secteur associatif et l'économie sociale et solidaire (ESS) sont, à Saint Martin, des secteurs potentiellement porteurs d'emplois et des acteurs incontournables de la cohésion sociale, en particulier dans les quartiers prioritaires. Leurs champs d'intervention principaux concernent :

- ▶ Le sport ;
- ▶ La culture ;
- ▶ Les loisirs ;
- ▶ L'insertion par l'activité économique ;
- ▶ Les services à la personne ;
- ▶ La santé ;
- ▶ La prévention de la délinquance.

Ces structures se professionnalisent grâce au dispositif local d'accompagnement mais le défaut de fonction support, de mutualisation des moyens, de locaux, d'expérience de travail en réseau, de bénévoles, sont un frein à leurs actions et à leur développement.

En effet, il convient de noter qu'à Saint-Martin, l'ESS est nettement sous-représentée dans le tissu associatif (80 associations sur 1400), ce qui ne permet pas de traiter de façon satisfaisante un certain nombre de besoins de base en matière d'inclusion sociale : insertion par l'activité économique, politique de la ville, prévention dans les quartiers, etc. Par ailleurs, le secteur de l'économie sociale et solidaire constitue une niche qui peine à se développer alors que les débouchés professionnels qu'il propose sont en phase avec les besoins du territoire. Le tissu associatif Saint-Martinois demeure aujourd'hui très fragile, peu structuré et peu professionnalisé. Des déficits sont observés en matière de gouvernance associative, de montage de projets, de captation de financements nationaux et européens, de compétences des dirigeants associatifs en termes de gestion des recettes propres et des subventions, etc.

Conscient de cette nécessité de développement et de structuration de l'ESS à Saint-Martin, un appel à projet a été lancé en 2016 par la COM. Il vise à la création d'une structure ayant vocation à être un centre d'appui et de ressources aux associations. Cette structure, de préférence située dans un quartier prioritaire, devra gérer et mettre à disposition du secteur associatif des moyens humains sous la forme d'une brigade mobile de volontaires du service civique. Ses missions seront d'assurer un appui ponctuel aux encadrants et bénévoles associatifs :

- ▶ organisation de manifestations ;
- ▶ appui aux fonctions supports ;
- ▶ accompagnement aux outils numériques ;

- ▶ actions de médiations linguistiques.

Enfin, le renforcement de la filière est l'un des objectifs affichés dans le PO FEDER, qui prévoit notamment 2,2 M€ de subventions sur l'île pour la promotion de l'entrepreneuriat social et l'intégration professionnelle dans les entreprises sociales.

### Besoins et conditions de financement

De manière générale, les structures de l'ESS ont des difficultés à obtenir des financements privés en raison de leurs **statuts juridiques (nombreuses associations)** et **modèles économiques spécifiques**. L'accès aux financements bancaires privés reste ainsi limité. Cette situation s'explique par plusieurs facteurs :

- ▶ Une inadaptation des outils de financement classiques aux objectifs, à la taille, à la gouvernance et aux statuts juridiques propres à ce secteur ;
- ▶ Le statut juridique, lorsqu'il exclut la possibilité de rémunérer les investisseurs. C'est le cas notamment pour les sociétés coopératives, dont les parts sociales ne sont pas revalorisables. En cas de revente par un associé extérieur, les parts sont ainsi revendues à l'entreprise à leur valeur nominale ;
- ▶ Une perception des investisseurs d'un risque élevé associé à ces projets, soit en raison d'un manque de connaissance du secteur, soit par un manque de crédibilité des acteurs, faute de capital de départ et de garanties suffisantes ;
- ▶ Une taille relativement limitée de ces structures, sous-capitalisation et absence de structuration financière ;
- ▶ Un taux de rentabilité faible (absence de finalité lucrative), l'équilibre entre la rentabilité du projet et sa nature collective étant complexe à trouver.
- ▶ Des délais de règlement de la COM, parfois jugés trop longs par les acteurs ;

L'essentiel des financements aux acteurs de l'économie sociale et solidaire est apporté sous forme de subventions.

Au regard de ces éléments, il apparaît aujourd'hui que les difficultés de financement de la majorité des structures de l'ESS peuvent être caractérisées comme suit :

- ▶ Enjeu de la structuration financière des associations, frein à l'obtention de fonds y compris publics (incapacité à fournir la documentation nécessaire aux dossiers de candidature) ;
- ▶ Enjeu de financement du BFR particulièrement problématique. Le manque de fonds propres est un frein à l'accès aux fonds publics puisque ces derniers nécessitent d'être avancés par l'entreprise (enjeu du préfinancement des subventions) ;
- ▶ Accès limité au financement bancaire, en l'absence de garanties (réticence des organismes bancaires) : la structure juridique des associations est telle que ces garanties attendues par les établissements de crédits ne peuvent être réunies.

Conscient de ces problématiques, Initiative Saint-Martin Active a connu une forte montée en charge sur ces question depuis 2014 avec l'accompagnement en garanties et en prêts d'honneur de structures de l'ESS :

- ▶ 1 structure était accompagnée en 2014 contre plus de 10 en 2015 ;
- ▶ En 2014 et 2015, 19 k€ de subventions ont été accordées aux structures de l'ESS ;
- ▶ 30 k€ de prêts d'honneur ont été accordés à deux structures de l'ESS en 2015.

Au regard de ces éléments d'activité, il apparaît que les besoins des entreprises à Saint-Martin sont importants et de deux types principaux et complémentaires :

- ▶ En premier lieu, des besoins de structuration des filières et d'accompagnement des entreprises : cet effort est nécessaire pour permettre un développement efficace et une plus grande représentativité des filières.

- ▶ Ensuite, un soutien économique plus présent pour faire face aux défis du territoire. Si Initiative Guadeloupe a une action appréciée et efficace sur le territoire, son impact pourrait être renforcé par l'attribution de nouveaux moyens.

## 5. Propositions d'évolution du dispositif local d'accompagnement et d'ingénierie financière

Des propositions d'évolution du dispositif d'ingénierie financière sont présentées ci-après, ces dernières ont notamment été formulées par les intervenants rencontrés à Saint-Martin.

Ces propositions ont trait à deux volets :

- ▶ Accompagnement, au sens large, des entreprises ;
- ▶ Evolution des instruments financiers existants, soutenus sur Fonds ESI sur la période 2007-2013.

### 5.1 Création d'un guichet unique à Saint-Martin

Les objectifs de maintien de l'activité et de la création d'emplois à Saint-Martin sont des priorités qui, de fait, influent sur la manière dont les acteurs publics et parapublics conçoivent leurs actions d'accompagnement et de conseil aux porteurs de projet et entreprises.

Ainsi, cet accompagnement est perçu, par la majorité des acteurs du territoire et notamment les financeurs privés (banques), comme insuffisant dans de nombreuses situations, aboutissant à la présentation de dossiers de demande de financement jugés trop peu robustes.

**A cet égard, un besoin majeur, partiellement couvert par Initiative Saint-Martin Active, consisterait au développement d'un accompagnement intégré, orienté vers la réalisation de projets sur le territoire démontrant un retour sur investissement. Cet accompagnement devrait donc passer par les actions / étapes suivantes :**

- ▶ Sélection de projets viables, accompagnement du porteur en vue de l'élaboration, la précision de leur modèle économique et de leur plans d'affaires : l'objectif serait d'accompagner le porteur de projet à présenter une ambition réaliste et à définir précisément son engagement. In fine, l'objectif serait de conseiller le porteur de projet afin qu'il soit à même de proposer aux financeurs un retour sur investissement lisible, une structuration financière et juridique robuste.
- ▶ Accompagnement en vue de la recherche et de la structuration des financements auprès d'acteurs publics et privés.

Au-delà de ces objectifs, il convient, comme cela a été précisé plus haut de donner une plus grande visibilité aux instruments de financement ainsi qu'aux dispositifs d'accompagnement existants. Pour cela, la création d'un guichet unique à Saint-Martin, indépendant mais en lien avec celui proposé en Guadeloupe pourrait être utile.

- ▶ Les portes d'entrée ne sont pas nombreuses mais l'information n'est pas facilement identifiable : il est difficile de savoir de l'extérieur les types d'offre que peut mettre à disposition Initiative Saint-Martin. Or l'enjeu de la lisibilité et de la disponibilité de l'information est considéré comme un levier préalable indispensable à l'amélioration de l'efficacité du dispositif global de soutien aux porteurs de projets.
- ▶ L'information ne circule pas suffisamment entre les acteurs de l'accompagnement et intermédiaires financiers ; les démarches de réorientation et de coopération autour d'un dossier pourraient être renforcées.

### 5.2 Evolution des outils d'ingénierie financière existants et élargissement du périmètre de ceux présents en Guadeloupe

Afin d'améliorer la pertinence et l'efficacité du dispositif d'ingénierie financière actuellement soutenu sur fonds de la COM et FEDER et de pallier à certaines carences de financements identifiées auprès des TPE/PME du territoire (cf. chapitre 4), certaines évolutions stratégiques à porter aux dispositifs existants sont proposées ci-après.

Ces évolutions proposées n'intègrent pas, à ce stade, les considérations de dimensionnement des outils (enveloppes financières), qui sont abordées au chapitre 6.

**Recommandation n°1 : renforcer les capacités financières d'Initiative Saint-Martin Active**

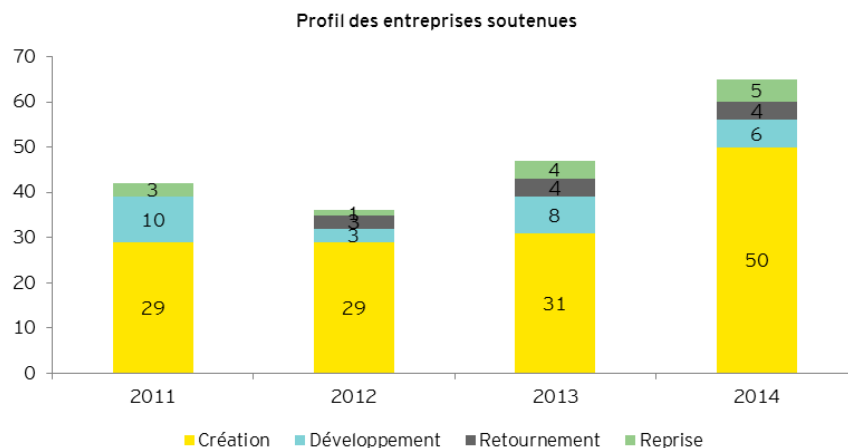
Comme cela a été souligné dans les parties précédentes, Initiative Saint-Martin Active est le principal acteur du soutien des entreprises sur l'île. Cependant il convient de noter que la période de transition entre les programmations des fonds ESI 2007-2013 et 2014-2020 a fragilisé l'activité d'Initiative Saint-Martin Active : aujourd'hui, la structure est dans une situation difficile, qui l'oblige à ralentir ses décaissements au profit des entreprises, le fonds de prêts est épuisé et les dotations par les fonds ESI 2014-2020 sont bloquées, en attente de la réalisation de la présente évaluation ex-ante.

Pour poursuivre son action, considérée comme efficace sur le territoire, Initiative Saint-Martin Active doit donc retrouver une situation financière saine.

A ce titre et considérant l'efficacité de cette structure, il est préconisé de flécher une majeure partie des fonds FEDER en ingénierie financière vers les instruments gérés par Initiative Saint-Martin Active. En effet, son ancrage local et sa connaissance fine des problématiques du territoire sont autant de gages de réussite de ses interventions.

### **Recommandation n°2 : renforcer l'activité d'Initiative Saint-Martin en phase de développement**

L'analyse des secteurs d'intervention d'Initiative Saint-Martin souligne une prédominance des soutiens en phase de création, les phases de développement, retournement et reprise étant moins représentées.



Compte tenu de l'importance de l'accompagnement en phase de développement pour des entreprises économiquement fragiles, il pourrait être proposé de développer ce segment. En effet, en développement, les besoins en financement sont aussi prégnants qu'en création - si ce n'est plus - et sont déterminants pour la survie de l'entreprise. Il s'agit pour le porteur de projet d'être en mesure de financer son cycle d'exploitation quand celui-ci est naturellement consommateur de liquidités de nouveaux investissements, une nouvelle mise en production, etc.

Dans ce cadre, Initiative Saint-Martin Active pourrait mettre en place un accompagnement spécifique pour les entreprises en phase de développement, en leur apportant notamment un soutien juridique et financier dont elles sont souvent cruellement demandeuses. En complément, une partie des enveloppes de fonds de prêt d'honneur et garanties pourrait être dédié au développement.

Ces actions permettraient de compléter l'accompagnement déjà réalisé de manière efficace et intensive en phase de création en rendant possible un continuum de financement, garant du développement des entreprises du territoire.

### **Recommandation n°3 : favoriser l'intervention de Bpifrance et déployer le prêt de développement territorial à Saint-Martin**

Au-delà d'Initiative Saint-Martin Active, Bpifrance déploie désormais son activité à Saint-Martin. Au cours des entretiens menés, il a cependant été souligné la faible intervention de cet acteur sur le territoire, ainsi que sa moindre lisibilité (absence de locaux sur le territoire).

Par ailleurs, il est proposé de déployer sur le territoire de Saint-Martin - comme en Guadeloupe - dans le cadre d'un partenariat avec Bpifrance, le Prêt de développement territorial, ayant pour objet de financer notamment des investissements immatériels ou à faible valeur de gage et l'augmentation de BFR induite par ces investissements.

## 6. Déclinaison de la stratégie d'investissement

### 6.1 Rappel du cadre réglementaire d'ingénierie financière

Les instruments financiers financés en tout ou partie par des fonds publics sont soumis à un large panel de textes nationaux et européens notamment :

- ▶ Les règles nationales relatives à l'intervention économique des collectivités territoriales ;
- ▶ La réglementation communautaire relative aux aides d'Etat (aides de minimis, régimes cadre exemptés, régimes notifiés) ;
- ▶ La réglementation communautaire relative aux fonds structurels.

De fait, en raison de la complexité du cadre réglementaire régissant l'activité en instruments financiers, une analyse de conformité juridique aux textes en vigueur apparaît indispensable en cas de mise en place de tout nouveau dispositif (éligibilité des bénéficiaires et dépenses, modalités de cofinancement, de programmation, de suivi et de contrôles, etc.).

#### ■ **Réglementation nationale relative à l'intervention économique des collectivités territoriales**

En droit interne, le Code général des collectivités territoriales (CGCT) encadre l'intervention des collectivités sous forme d'instruments financiers.

L'article L1511-2 du CGCT prévoit ainsi actuellement que la collectivité peut intervenir sous forme : « *de prestations de services, de subventions, de bonifications d'intérêt, de prêts et avances remboursables, à taux nul ou à des conditions plus favorables que celles du taux moyen des obligations. Il peut déléguer la gestion de ces avances à des établissements publics.* »

#### ■ **Rappel du cadre réglementaire relatif à l'intervention des collectivités publiques par des instruments financiers**

L'intervention des personnes publiques via des instruments financiers, qu'elle se fasse ou non dans le cadre d'un cofinancement par des fonds européens, est fermement encadrée par les règles européennes relatives aux aides d'Etat, posées aux articles 107 à 109 TFUE.

Selon ces dispositions, les mesures d'ingénierie financière prises par une personne publique peuvent constituer des aides d'Etat au sens de l'article 107 TFUE, paragraphe 1<sup>er</sup>, dès lors que de ces mesures n'auraient pas été consenties dans les mêmes conditions sur le marché privé.

Dans cette situation, les aides apportées par les collectivités publiques locales aux entreprises, y compris via le recours à l'ingénierie financière, doivent répondre à un certain nombre de conditions pour être conformes aux règles applicables :

- ▶ respecter la réglementation européenne des aides « de minimis », c'est-à-dire d'un montant inférieur à un plafond en-dessous duquel les aides ne sont pas considérées comme contraires aux principes de concurrence ;
- ▶ faire l'objet d'un régime cadre exempté de notification sur la base d'un règlement ou d'une décision communautaire ;
- ▶ faire l'objet d'un régime d'aide d'Etat notifié et approuvé par l'Union européenne, établissant leur compatibilité avec le marché commun selon les critères de l'article 107 TFUE.

**1/ Une mesure d'ingénierie financière remplissant le critère de l'opérateur en économie de marché ne comporte pas d'éléments d'aides d'Etat**

L'Union européenne considère, dans ses Lignes directrices relatives aux aides d'Etat visant à promouvoir les investissements en faveur du financement des risques, qu'une « mesure de financement des risques » (investissements en fonds propres, instruments d'emprunt donnant lieu à un versement : prêts, instruments d'emprunt ne donnant pas lieu à un versement : garantie) peut être considérée comme ne constituant pas une aide d'Etat, notamment lorsqu'elle remplit le critère de l'opérateur en économie de marché. A titre d'exemple, concernant les mesures de capital-investissement, un investissement remplit le critère de l'opérateur en économie de marché, dès lors qu'il est effectué *pari passu* entre les investisseurs publics et privés :

- ▶ Les participations dans le véhicule d'investissement sont effectuées dans des conditions jugées acceptables par un investisseur privé opérant dans les conditions normales d'une économie de marché en l'absence de toute intervention publique ; les investisseurs publics et privés interviennent de manière simultanée et aux mêmes conditions de rémunération et de partage des risques ; **par ailleurs, les fonds privés mobilisés dans chaque opération sont significatifs, représentant au moins 30% de l'opération ;**
- ▶ La sélection du gestionnaire du véhicule d'investissement est réalisée aux termes d'une **procédure ouverte, transparente et non discriminatoire** et la **rémunération** de ce dernier correspond au niveau pratiqué sur le marché dans des situations comparables ;
- ▶ Les décisions d'investissement sont prises selon une logique commerciale, motivées par la **recherche d'une rentabilité** et adossées à une stratégie de désengagement claire et réaliste. **Les investisseurs publics restent minoritaires dans la prise des décisions d'investissements au sein des entreprises.**

**2/ En cas d'existence d'une aide d'Etat, il conviendra de déterminer, par suite, si le dispositif peut bénéficier d'un régime d'exemption de notification ou, à titre subsidiaire, être déclaré compatible avec le Traité dans le cadre d'une notification auprès de la Commission**

Dans l'hypothèse où la mesure de financement des risques mobilisant des fonds publics ne remplirait pas toutes les conditions permettant d'exclure la présence d'une aide d'Etat (cf. supra), il conviendrait alors de démontrer que cette mesure est couverte par un texte d'exemption (i).

A défaut, elle devrait alors faire l'objet d'une notification auprès de la Commission européenne conformément aux dispositions de l'article 108, paragraphe 3 du TFUE. Le cas échéant, il conviendrait alors de s'assurer que la mesure de financement des risques remplit toutes les conditions pour être déclarée compatible avec le marché intérieur dans le cadre d'une notification auprès de la Commission (ii).

(i) Concernant les exemptions dont pourrait éventuellement bénéficier la collectivité : l'intervention de la collectivité via une mesure d'ingénierie financière pourrait entrer dans le champ d'application du régime cadre exempté n° SA.40390 relatif aux aides en faveur de l'accès des PME au financement pour la période 2014-2020 et notamment aux « aides au financement des risques » si elle remplit l'ensemble des critères listés par ce régime.

En particulier, parmi les critères listés par le régime cadre, il conviendrait notamment que les conditions suivantes soient satisfaites :

- ▶ La mesure devra être mise en œuvre par un ou plusieurs intermédiaires(s) financier(s), géré(s) dans une optique commerciale et percevant une rémunération liée à leurs résultats ou partageant une partie des risques d'investissement ;
- ▶ Les intermédiaires financiers, investisseurs ou gestionnaires de fonds sont sélectionnés au moyen d'une procédure ouverte, transparente et non discriminatoire, visant à établir les modalités appropriées de partage des risques et de la rémunération ;
- ▶ En cas de partage inégal des pertes entre les investisseurs publics et les investisseurs privés, la première perte subie par l'investisseur public devra être plafonnée à 25% de l'investissement total ;
- ▶ Pour les garanties, la quotité de garantie est limitée à 80 % et les pertes totales supportées par un État membre sont plafonnées à 25 % du portefeuille sous-jacent garanti. Seules les garanties couvrant les pertes anticipées du portefeuille sous-jacent garanti peuvent être fournies gratuitement. Lorsqu'une garantie comprend également la couverture de pertes non anticipées, l'intermédiaire financier verse, pour la part de la garantie couvrant ces pertes, une prime de garantie conforme au marché.



- ▶ La personne publique, ou l'entité chargée de la mise en œuvre de la mesure, devra prévoir un processus de contrôle préalable afin de garantir une stratégie d'investissement commercialement saine aux fins de la mise en œuvre de la mesure de financement des risques, ce qui inclut l'adoption d'une stratégie appropriée de diversification des risques « visant à parvenir à la viabilité économique et à un niveau efficient en termes de taille et de portée territoriale du portefeuille d'investissements correspondant » ;
- ▶ En tout état de cause, le montant total de financement de risques par entreprise admissible ne doit pas être supérieur à 15 millions d'euros ; au-delà de ce montant, la mesure de financement de risque doit faire l'objet d'une notification individuelle à la Commission.

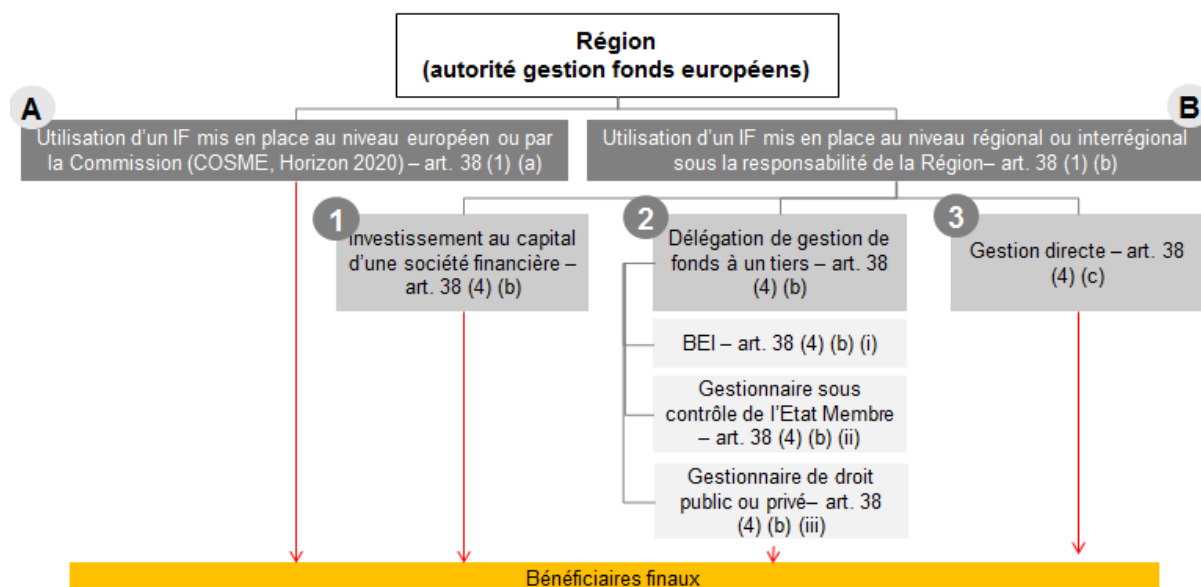
Si les critères prévus par le régime cadre n'étaient pas tous entièrement remplis, il conviendra alors de procéder à la notification du dispositif auprès de la Commission conformément à l'article 108, paragraphe 3 TFUE (sous réserve qu'aucune autre catégorie d'exemption ne soit identifiée dans le cadre d'une analyse plus approfondie).

(ii) Concernant les textes permettant d'apprécier la compatibilité avec le traité du dispositif envisagé : les lignes directrices relatives aux aides d'État visant à promouvoir les investissements en faveur du financement des risques s'appliquent notamment aux mesures de financement des risques qui ne remplissent pas toutes les conditions visées au RGEC et qui doivent être notifiées à la Commission européenne. **Ces lignes directrices présentent les critères d'analyse utilisés par la Commission européenne pour statuer sur la compatibilité d'une mesure d'aide.**

### ■ **Règlementation communautaire relative aux Fonds ESI, encadrant leur mobilisation par le biais d'instruments financiers**

Le règlement n° 1303/2013 portant dispositions communes relatives aux Fonds ESI et le règlement délégué (UE) n° 480/2014 complétant le règlement précédent encadrent la mobilisation de ces Fonds, notamment par le biais d'instruments financiers.

Ainsi, les possibilités d'intervention sous forme d'instruments financiers, de la part de l'autorité de gestion, fonctionnent selon le schéma ci-dessous.



## 6.2 Dimensionnement proposé des instruments financiers entrevus

Comme cela a été développé plus haut dans les chapitres 4 et 5, il n'est pas proposé la création de nouveaux instruments mais plutôt un renforcement de ceux existants. Il s'agit en effet principalement de renforcer l'action d'Initiative Saint-Martin Active sur le territoire notamment au travers de la montée en charge des prêts d'honneur en soutien des entreprises et des instruments dédiés aux structures de l'économie sociale et solidaire.

Cet objectif doit s'inscrire dans le cadre de la gestion des fonds européens en premier lieu desquels le FEDER. Un des objectifs principaux de ces fonds est de renforcer la compétitivité des PME, du secteur agricole et du secteur de la pêche et de l'aquaculture.

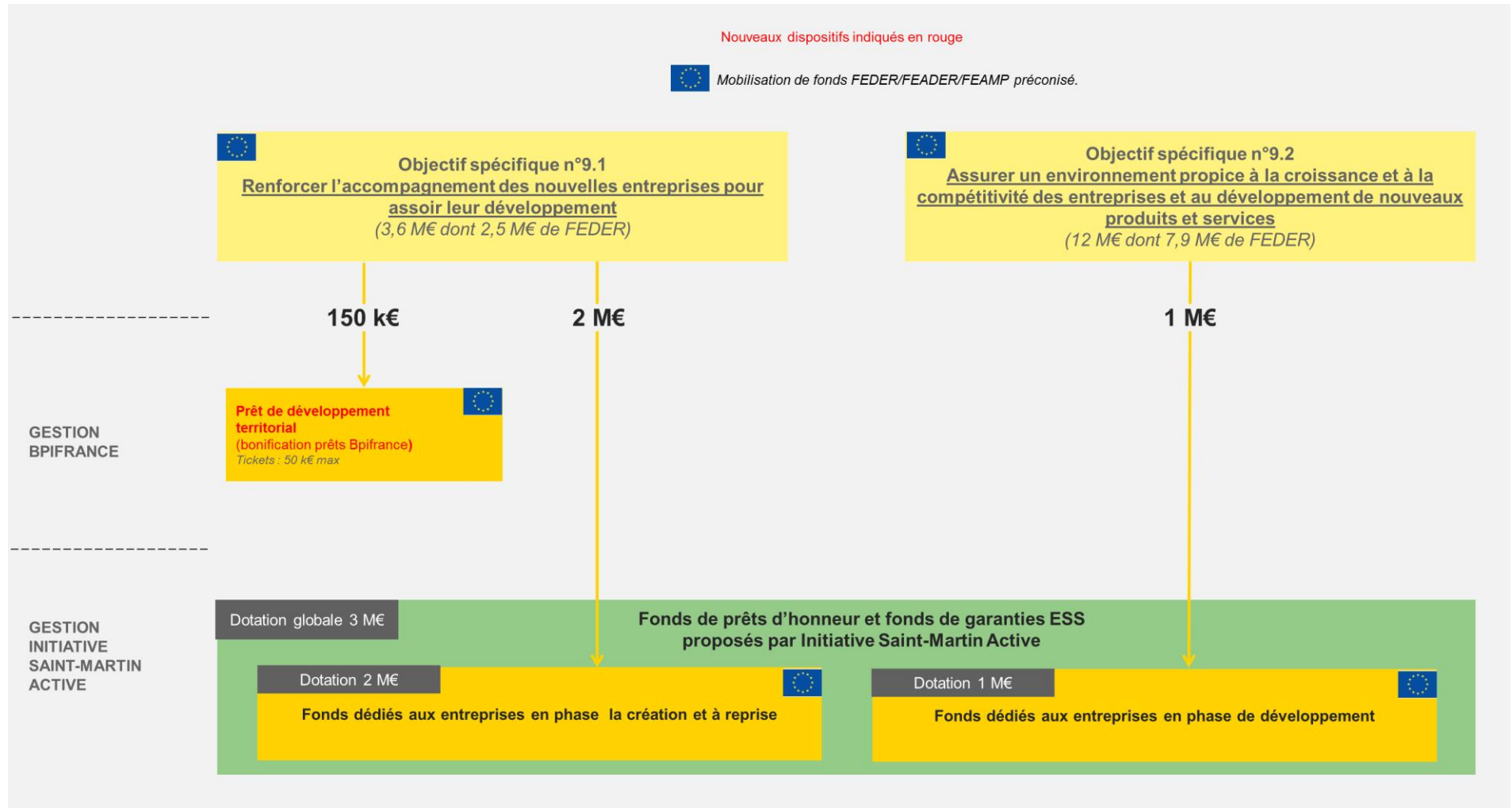
Selon le Document de Mise en Œuvre PO FSE Etat Guadeloupe FEDER FSE Saint Martin 2014-2020, l'axe 9 a pour objectif de « promouvoir l'innovation et la compétitivité des entreprises au service du développement économique et de l'emploi » dans ce cadre :

- ▶ 3,6 M€ (dont 2,5 M€ de FEDER) sont affectés à l'objectif spécifique n°9.1 visant à renforcer l'accompagnement des nouvelles entreprises pour assoir leur développement. Cet objectif spécifique est décliné en trois fiches actions :
  - Fiche action n°31 : soutien à la création d'entreprises via l'ingénierie financière ;
  - Fiche action n°32 : soutien aux infrastructures d'accueil et aux réseaux d'appui à la création ;
  - Fiche action n°33 : soutien aux créateurs par le recours au conseil.
- ▶ 11,9 M€ (dont 7,9 M€ de FEDER) sont affectés à l'objectif spécifique n°9.2 visant à assurer un environnement propice à la croissance et à la compétitivité des entreprises et au développement de nouveaux produits et services. Cet objectif spécifique est décliné au travers d'une fiche action :
  - Fiche action n°34 : assurer un environnement propice à la croissance et à la compétitivité des entreprises et au développement de nouveaux produits et services

Au regard de ces éléments, il apparait que l'objectif spécifique n°9.1 prévoit un soutien aux entreprises au travers de dispositifs d'ingénierie financière, ce que le 9.2 n'envisage pas explicitement. Cependant nous recommandons de flécher une partie des fonds disponibles dans le cadre de l'objectif spécifique 9.2 vers des dispositifs d'ingénierie financière en suivant les modalités suivantes :

- ▶ Conformément aux dispositions de la fiche action n°31, il est recommandé de dédier 2,15 M€ de fonds FEDER, au titre de l'objectif spécifique 9.1, au renforcement des fonds de prêts d'honneur, fonds de garanties et prêt de développement territorial (Bpifrance) :
  - 2 M€ seraient ainsi spécifiquement affectés aux renforcements des fonds de prêts d'honneur de garanties ESS proposés par Initiative Saint-Martin Active. Ces fonds seraient, ainsi que cela est proposé dans la fiche action n°31, dédiés aux entreprises en phase de création et de reprise ainsi qu'aux associations ;
  - 150 k€ seraient dédiés à contribuer au prêt de développement territorial de Bpifrance.
- ▶ Il est recommandé d'affecter 1 M€ des fonds FEDER prévus pour l'objectif spécifique n°2 aux dispositifs d'ingénierie financière. Ces fonds seraient utilisés en renforcements des fonds de prêts d'honneur de garanties ESS proposés par Initiative Saint-Martin Active et seraient dédiés aux entreprises en phase de développement.

Le schéma et le tableau ci-dessous résument les dotations envisagées :



Ainsi, le dimensionnement suivant est préconisé vers deux outils :

Intitulé de la recommandation	Cible prioritaire	Objectifs	Dotations FEDER à Saint-Martin 2014-2020
Pérenniser et renforcer les instruments déployés par Initiative Saint-Martin Active	Entreprises en phase de création/reprise, associations	Renforcer les fonds de prêts d'honneur et fonds de garanties ESS proposés par Initiative Saint-Martin Active, en appuyant un élargissement des bénéficiaires cibles (agriculture, pêche) et une montée en charge des instruments tournés vers l'accompagnement du développement des entreprises (prêts d'honneur croissance).	2 000 k€
	Entreprises en phase de développement, associations		1 000 k€
Déployer le Prêt de développement territorial sur le territoire, dans le cadre d'un partenariat avec Bpifrance	Tous types d'entreprises	Accompagner le déploiement sur le territoire du Prêt de développement territorial proposé par Bpifrance (intervention sur Fonds FEDER qui pourrait permettre de bonifier ces prêts participatifs)	150 k€

En ce qui concerne les secteurs de l'agriculture et de la pêche, il convient de mentionner que 3 M€ de fonds FEADER et 0,770 M€ de fonds FEAMP ont été programmés sur la période 2014-2020. Cependant aucun montant n'a été, à ce stade, fléché vers des instruments financiers. La présente étude n'a pas pour objet de traiter ces fonds, il est cependant recommandé de redéfinir l'affectation d'une partie de ces derniers pour qu'ils viennent renforcer les instruments d'ingénierie financière d'Initiative Saint-Martin Active. La « poche » ainsi créée permettrait un soutien efficace aux secteurs de la pêche et de l'agriculture tout en dynamisant ces filières.

### 6.2.1 Propositions d'indicateurs de suivi

L'adossage du dispositif à des indicateurs vise, d'une part, à permettre à l'autorité de gestion un suivi global du déploiement de celui-ci sur la période de programmation 2014-2020 et, d'autre part, à assurer un suivi des intermédiaires financiers, parties prenantes à ce dispositif.

Ces indicateurs de suivi permettront à mi-parcours d'évaluer l'impact du dispositif sur le territoire et de s'assurer de sa pertinence par rapport au contexte, de son efficacité par rapport aux objectifs clés et de son efficacité en termes de résultats par rapport aux ressources mobilisées. Il faut noter néanmoins que ces indicateurs ne se substituent pas aux obligations de reporting et d'évaluation imposées par le cadre réglementaire européen.

Les indicateurs de suivi préconisés sont présentés ci-dessous selon les deux objectifs qu'ils servent :

- ▶ Le suivi stratégique global du déploiement du dispositif de soutien aux instruments financiers ;
- ▶ Le suivi de l'activité par intermédiaire financier.

En préambule, plusieurs recommandations méthodologiques sont préconisées en vue de l'élaboration des indicateurs de suivi.

#### ■ **Recommandations méthodologiques en vue de l'élaboration des indicateurs :**

La qualité d'un système d'indicateurs peut être jugée à l'aune de quatre critères, présentés dans la grille suivante, et qui devront être remplis par les indicateurs de suivi adoptés par l'autorité de gestion :

Critère	Définition
Pertinence	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Indicateur <b>cohérent</b> avec l'objectif, présentant un lien logique fort avec ce dernier ;</li> <li>▶ Indicateur mesurant effectivement la performance à laquelle on s'intéresse ;</li> <li>▶ Indicateur n'induisant pas des comportements qui améliorent l'indicateur mais dégradent par ailleurs le résultat recherché.</li> </ul>
Utilité et disponibilité	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Indicateur <b>disponible</b> à intervalles réguliers ;</li> <li>▶ Indicateur permettant <b>des comparaisons</b>, dans le temps, dans l'espace et entre acteurs ;</li> <li>▶ Indicateur <b>immédiatement exploitable</b> par les administrations et acteurs concernés;</li> <li>▶ Indicateur immédiatement compréhensible.</li> </ul>
Solidité	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Indicateur <b>pérenne</b> et indépendant des aléas ;</li> <li>▶ Indicateur présentant une <b>fiabilité</b> incontestable ;</li> <li>▶ Indicateur élaboré à un coût raisonnable.</li> </ul>
Caractère vérifiable	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Indicateur <b>documenté</b> : décrit précisément, dans un dictionnaire, ainsi que sa <b>méthode d'élaboration</b>, sa <b>périodicité</b> et le <b>rôle</b> de chaque acteur dans sa production.</li> </ul>

Nous proposons d'adopter un système d'indicateurs dont la fréquence de suivi sera semestrielle, afin d'assurer à l'autorité de gestion une vision fine de la montée au charge du dispositif de soutien aux instruments financiers mis en œuvre et de l'activité des fonds et instruments du territoire.

Nous préconisons également à l'autorité de gestion de formaliser des fiches d'indicateur afin d'assurer leur application uniforme et ainsi leur pérennité sur toute la période de programmation 2014-2020.

***Exemple de fiche indicateur : sur le taux d'acceptation des dossiers de demande de financement.***

Indicateur	Taux d'acceptation des dossiers de demande de financement
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Assurer le suivi de la part des dossiers de demande de financement sélectionnés par les différents fonds par rapport au total de dossiers de demande de financement déposés.</li> </ul>
Mode de calcul	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Nombre de dossiers ayant été sélectionnés en vue d'un financement / Nombre total de dossiers de demande de financement déposés.</li> </ul>
Source d'informations	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Gestionnaires des différents instruments financiers concernés</li> </ul>
Fréquence du reporting	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Semestrielle</li> </ul>
Utilisateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Autorité de gestion</li> </ul>

## ■ **Suivi stratégique global du déploiement du dispositif de soutien aux instruments financiers :**

Des indicateurs de suivi stratégique global du déploiement du dispositif de soutien aux instruments financiers peuvent être déployés, permettant d'en vérifier la pertinence. Il s'agit de :

- ▶ Suivre l'utilisation spécifique des fonds européens ;
- ▶ Suivre le déploiement du dispositif par rapport aux résultats escomptés ;
- ▶ Assurer à l'autorité de gestion un pilotage transversal de celui-ci.

Les indicateurs de suivi stratégique global pouvant être mis en place par l'autorité de gestion afin d'examiner le déploiement du dispositif par rapport aux résultats escomptés sont ainsi les suivants :

- ▶ Le nombre total de projets soutenus par rapport au nombre total de dossiers présentés de demande de financement ;
- ▶ Le montant total de ressources provenant des contributions publiques ayant bénéficié aux bénéficiaires finaux via des instruments financiers ;
- ▶ Le nombre d'opérations cofinancées par des contributions publiques (et le montant total afférent) participant au financement et à la promotion de l'innovation par rapport au nombre total d'opérations cofinancées (et le montant total afférent) ;
- ▶ L'effet de levier des ressources publiques sur les fonds privés, bon indicateur de la propension du dispositif à inciter les acteurs privés à lever des financements et ainsi à pallier peu à peu les carences du marché ;
- ▶ Le nombre d'emplois créés ou sauvegardés en lien direct avec une opération mettant en œuvre des instruments d'ingénierie financière ayant mobilisé des contributions publiques (Région ou fonds européens) au regard du coût total du dispositif pour l'autorité de gestion ;
- ▶ Les coûts et frais de gestion occasionnés par rapport à l'ensemble des crédits disponibles pour la contribution aux instruments financiers.

Les indicateurs de suivi stratégique global pouvant être mis en place par la Région afin de lui assurer un pilotage transversal du dispositif peuvent être différenciés selon l'instrument financier. Il est recommandé dans ce cadre à la Région d'adopter des indicateurs pluriannuels, lui assurant une maîtrise de la trajectoire et du risque global liés à sa stratégie d'investissement.

- ▶ Sur le suivi des fonds de garanties :
  - le coefficient multiplicateur global, permettant de calculer la « production en risque » théorique autorisée par les fonds, c'est-à-dire le montant maximal des garanties qu'il peut octroyer ;
- ▶ Sur le suivi des investissements en fonds propres :
  - Les prévisions pluriannuelles d'investissements ;
  - Les anticipations de sorties des fonds ;
- ▶ Sur le suivi des prêts :
  - L'échelonnement des remboursements.

Par ailleurs, en vue de ce pilotage transversal du dispositif, un certain nombre de bonnes pratiques peuvent être préconisées à l'autorité de gestion :

- ▶ L'établissement de conventions d'objectifs et de moyens précises avec les structures parties prenantes au dispositif, gérant des dotations, afin d'en définir le positionnement sur le territoire dans un cadre pluriannuel ; les indicateurs de suivi présentés précédemment serviraient ainsi de base à la négociation conventionnelle entre l'autorité de gestion et son partenaire ;
- ▶ D'inciter les parties prenantes, notamment les plateformes de prêts d'honneur, aux actions de mutualisation et d'homogénéisation de leur coût et frais de gestion, notamment leur back office. L'autorité de gestion pourrait conditionner sa contribution aux instruments financiers développés à la mise en œuvre de telles actions de mutualisation.

### ■ **Suivi de l'activité par intermédiaire financier :**

Des indicateurs de suivi de l'activité peuvent par ailleurs être déployés au niveau de chaque intermédiaire financier, permettant d'en mesurer l'efficacité et l'efficience.

Les indicateurs de suivi permettant de mesurer l'efficacité de chaque instrument déployé, c'est-à-dire sa capacité à relever les objectifs stratégiques de l'autorité de gestion, sont les suivants :

- ▶ Le montant total des contributions à l'instrument d'ingénierie financière, décomposé de la manière suivante :
  - Ressources en provenance des fonds structurels (FEDER/FSE-FEADER) ;
  - Cofinancement public versé à l'instrument par l'autorité de gestion, en respect du principe d'additionnalité (les fonds structurels européens n'ont pas vocation à se substituer aux dépenses publiques nationales) ;
  - Cofinancement privé versé à l'instrument ;
- ▶ Le nombre de projets soutenus par l'instrument financier par rapport au nombre total de dossiers présentés de demande de financement ;
- ▶ Le nombre de projets refusés et les raisons justifiant ce refus ;
- ▶ Le ticket moyen d'intervention ;
- ▶ Le type de bénéficiaires soutenus selon :
  - Le secteur / la filière de l'entreprise ou du porteur de projet ;
  - Le département d'implantation de l'entreprise ;
  - La taille de l'entreprise (Chiffre d'Affaires et nombre de salariés) ;
  - La phase de cycle ciblée (création, amorçage, expansion).

Les indicateurs de suivi permettant de mesurer l'efficience de chaque instrument déployé, c'est-à-dire sa capacité à convertir de manière performante les ressources allouées en résultats, sont les suivants :

- ▶ L'effet de levier constaté par instrument financier ;
- ▶ L'effet de déperdition par instrument (tout effet réduisant le montant des crédits disponibles pour le financement des instruments) et notamment les frais et coûts de gestion occasionnés ;
- ▶ Le montant des défauts occasionnés par les opérations de financement sur le total des financements alloués :
  - Montant total de prêts versés avec défaut de paiement ;
  - Montant total bloqué pour les garanties fournies et appelées suite à un défaut de remboursement du prêt ;
- ▶ Gains tirés des opérations de financement :
  - Montant des intérêts générés par des paiements restitués à l'instrument ;
  - Montant des ressources reversées à l'opération à la suite d'investissements réalisés par les fonds.

### **6.2.2 Propositions des modalités de réexamen et d'actualisation de l'évaluation ex-ante**

L'évaluation à mi-parcours du dispositif déployé permettra de tirer un premier bilan de l'impact du dispositif mis en œuvre par l'autorité de gestion au regard des objectifs ciblés et des résultats escomptés. A partir des conclusions de cette évaluation, le dispositif pourra être adapté ; une telle adaptation sera d'autant plus aisée que le dispositif a été conçu de manière généraliste, souple et lisible, s'adressant à tous types de filières et de TPE/PME.

Le réexamen et l'actualisation de l'évaluation ex ante à mi-parcours pourront être organisés en quatre étapes :

- ▶ Un état des lieux du déploiement du dispositif à partir de l'analyse des indicateurs de suivi ;

- ▶ L'animation d'un atelier de travail afin de réactualiser les données économiques du territoire et faire l'état des lieux des filières-clés et des perspectives de croissance ;
- ▶ La rencontre avec chacun des intermédiaires financiers afin d'échanger sur le bilan des indicateurs ;
- ▶ La consultation dans le cadre d'un second atelier de travail des parties prenantes au dispositif afin de définir les éventuelles adaptations à apporter au dispositif.

#### ■ **Etat des lieux du déploiement du dispositif :**

La première étape préconisée consiste à agréger les indicateurs semestriels de suivi afin de tirer des éléments d'évaluation à mi-parcours (ou à tout moment cas d'alerte concernant des éventuels écueils du dispositif) de sa pertinence, de son efficacité et de son efficience. Ainsi, une agrégation annuelle des indicateurs permettra de déclencher l'évaluation dès l'identification d'un point d'alerte.

#### ■ **Atelier de travail sur le contexte économique local :**

Le premier atelier de travail pourra porter sur les données économiques locales : il identifiera les secteurs clés et analysera les perspectives de croissance. Il pourra rassembler les acteurs suivants :

- ▶ L'autorité de gestion ;
- ▶ Bpifrance ;
- ▶ Les acteurs institutionnels et financiers régionaux.

#### ■ **Rencontre des intermédiaires financiers autour du bilan des indicateurs :**

Une réunion sera organisée entre l'autorité de gestion et chacun des intermédiaires financiers afin de discuter du bilan des intermédiaires financiers, basé sur les données remontées par les indicateurs de suivi semestriels. La pertinence, l'efficacité et l'efficience du dispositif sera discutée lors de chacune de ces rencontres. Les insuffisances ou inadéquations des instruments seront identifiées. Il sera notamment important d'identifier d'éventuelles évolutions de la situation économique et financière qui n'auront pas pu être anticipées au moment de la mise en place du dispositif.

#### ■ **Atelier de travail sur l'adaptation de la stratégie d'investissement :**

Le second atelier de travail pour objet de tirer les conclusions des trois étapes précédentes avec l'ensemble des parties prenantes au dispositif et de déterminer les éventuelles orientations en vue d'une adaptation de la stratégie régionale. Cet atelier de travail rassemblera les acteurs suivants :

- ▶ L'autorité de gestion ;
- ▶ Les financeurs institutionnels ;
- ▶ Les gestionnaires de fonds existants, opérateurs de fonds propres et de fonds de prêts d'honneur existants
- ▶ Les acteurs bancaires ;
- ▶ Les représentants de filières identifiées comme stratégiques lors du premier atelier de travail.



## EY | Audit | Conseil | Fiscalité & Droit | Transactions

EY est un des leaders mondiaux de l'audit, du conseil, de la fiscalité et du droit, des transactions. Partout dans le monde, notre expertise et la qualité de nos services contribuent à créer les conditions de la confiance dans l'économie et les marchés financiers. Nous faisons grandir les talents afin qu'ensemble, ils accompagnent les organisations vers une croissance pérenne. C'est ainsi que nous jouons un rôle actif dans la construction d'un monde plus juste et plus équilibré pour nos équipes, nos clients et la société dans son ensemble.

EY désigne l'organisation mondiale et peut faire référence à l'un ou plusieurs des membres d'Ernst & Young Global Limited, dont chacun est une entité juridique distincte. Ernst & Young Global Limited, société britannique à responsabilité limitée par garantie, ne fournit pas de prestations aux clients. Retrouvez plus d'informations sur notre organisation sur [www.ey.com](http://www.ey.com).

© 2015 Ernst & Young.  
Tous droits réservés.  
Studio EY France - 1507SG040

Document imprimé conformément à l'engagement d'EY de réduire son empreinte sur l'environnement.

Cette publication a valeur d'information générale et ne saurait se substituer à un conseil professionnel en matière comptable, fiscale ou autre. Pour toute question spécifique, vous devez vous adresser à vos conseillers.

[ey.com/fr](http://ey.com/fr)